



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progress

CABINET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE



SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT



PNUD

Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Niger Conférence de Rio+20

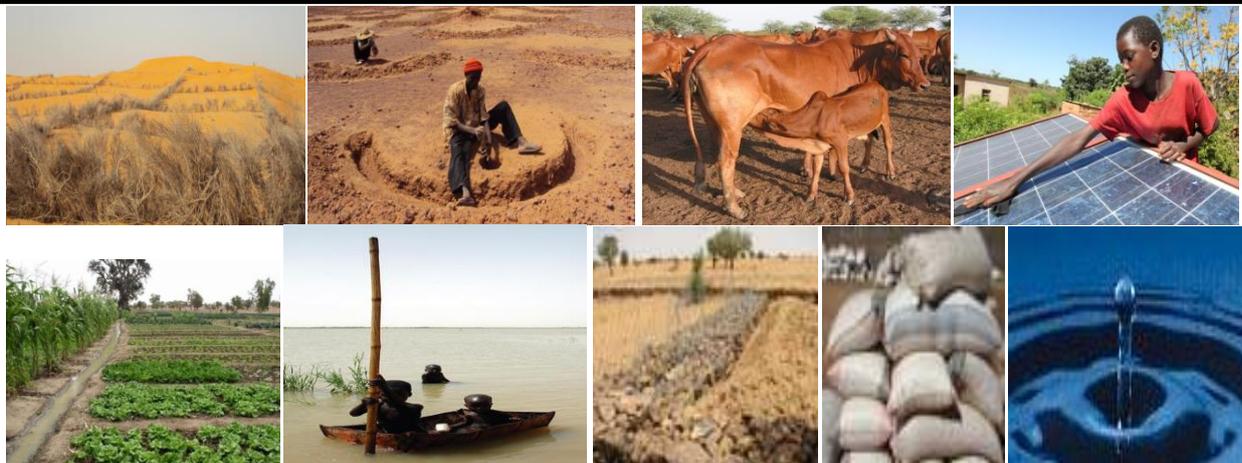


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	<i>i</i>
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	<i>ii</i>
SIGLES ET ABREVIATIONS	<i>iii</i>
Préambule	1
Résumé	2
Introduction	8
Chapitre 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIGER	10
1.1 Le contexte historique	10
1.2 Le cadre institutionnel et législatif	11
1.2.1 Le cadre institutionnel	11
1.2.2 Le cadre législatif	13
1.3 Les politiques et programmes	15
1.3.1 Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD)	15
1.3.2 Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté	17
1.4 Les financements	18
Chapitre 2 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE	22
2.1 Résultats	22
2.1.1 Sur le plan social	22
2.1.2 Sur le plan économique	23
2.1.3 Sur le plan environnemental	25
2.1.4 Réalisations de la société civile	27
2.2 Analyse des points forts et faibles des approches	29
2.2.1 Les forces	29
2.2.2 Les faiblesses	30
2.3 Les contraintes de l'opérationnalisation du développement durable	31
Chapitre 3: DEFIS EMERGENTS ET PERSPECTIVES	33
3.1 Questions émergentes	33
3.1.1 Des crises alimentaires de plus en plus récurrentes	33
3.1.2 Les changements climatiques	34
3.1.3 Gouvernance	38
3.1.4 Economie verte	38
3.1.5 Défis liés à l'urbanisation	39
3.1.6 Accès à l'eau potable et assainissement	40
3.1.7 Accès à l'énergie	41
3.1.8 Modes de consommation et de production durables	43
3.2 Perspectives	43
3.2.1 Relance de la vision prospective à long terme	43
3.2.2 L'Initiative 3N	45
Conclusion	47
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	48

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Allocation du secteur du développement rural dans le BIE (millier de FCFA) de 2008 à 2010	18
Tableau 2: Mobilisation des ressources dans la cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21	20
Tableau 3: Niveau d'atteinte de certains indicateurs globaux de la SDRP	23
Tableau 4 : Parts annuelles (2002-2010) de l'État et des PTF au BIE	25
Tableau 5: Evolution et projection de la population totale et urbaine du Niger de 1982 à 2030	39

LISTE DES FIGURES

Figure 2: Organigramme du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable	12
Figure 3 : Réalisation financière de la SDR (milliards de FCFA) pour la période 2007-2010	18
Figure 4: Part du Budget des sous-secteurs du développement rural dans le BIE	19
Figure 5: Indicateurs des différents secteurs de développement (2010)	24
Figure 6: Evolution annuelle (2002-2010) des parts de l'État et des PTF au BIE	25
Figure 7: Dune fixée 10 ans après à Kolman/ Téra PNEDD à Téra Nord	27
Figure 8 : Dune en phase de fixation,	27
Figure 9: Site reboisé en acacia Sénégal 3 ans après	27
Figure 10: Site dégradé en récupération	27
Figure 11: Nombre des ONG reconnues par an	228
Figure 12: pourcentage des dépenses par composante par rapport aux dépenses totales	29
Figure 13: Carte de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (SAP, 2011)	34
Figure 14: Évolution des écarts de la pluviométrie annuelle par rapport à la moyenne sur la période 1961- 2009 au Niger	34
Figure 15: Évolution des écarts de la température maximale annuelle par rapport à la moyenne sur la période 1961- 2009 au Niger	34
Figure 16: Évolution des écarts de la température minimale annuelle par rapport à la moyenne sur la période 1961- 2009 au Niger	35
Figure 17: Projection de la pluviométrie future au Niger à partir du modèle	35
Figure 18: Variation de la pluviométrie du Niger de 1961 à 1990	35
Figure 19: Projection de la température future au Niger à partir du modèle	36
Figure 20: Des étiages exceptionnels. En mai 1985, étiage sévère du fleuve Niger. Ici une vue prise sous le pont Kennedy à Niamey.	37
Figure 21: Image de sinistre des inondations d'Agadez (HELP, 2009).	37
Figure 22: Image de sinistre des inondations d'Agadez (HELP, 2009).	37
Figure 23 : Bilan production/consommation de bois-énergie de 2004 à 2015 sans intervention	42
Figure 24: Bilan production/consommation de bois-énergie de 2004 à 2015 avec intervention, CNEDD 2004	42
Figure 25 : Superficie des terres irriguées au Niger (CNEDD, 2012)	46

SIGLES ET ABREVIATIONS

APD :	Aide Publique au Développement
BAD :	Banque Africaine de développement
BEEIE :	Bureau d'Etude et d'Evaluation de l'Impact Environnemental
BIE :	Budget d'Investissement de l'État
CADHP :	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CCA :	Cellule Crise Alimentaire
CCD :	Convention Cadre des Nations Unies sur la Désertification
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDD :	Commission Développement Durable
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDE :	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF :	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CES/DRS :	Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
CILSS :	Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse
CNI :	Communication Nationale Initiale
CREDD :	Conseil Régional de l'Environnement pour un Développement Durable
CTNCVC :	Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques
DMN :	Direction de la Météorologie Nationale
DPA :	Direction de la Production Agricole
DRDC :	Direction Régionale du Développement Communautaire
DRGR :	Direction Régionale du Génie Rural
DRDA :	Direction Régionale du Développement Agricole
FAS :	Facilité d'Ajustement Structurel
FASR :	Facilité d'Ajustement Structurel pour les Réformes
FCFA :	Franc des Colonies Françaises d'Afrique
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FNE :	Fonds National de l'Environnement
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIEC :	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GNGE :	Génération Nouvelle de Gestionnaires de l'Environnement
HCAVN :	Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger
ICRISAT :	Institut International de Recherche sur les Cultures en Zones Semi Arides Tropicales
I&FF :	Investissements et Flux Financiers
INS :	Institut National de la Statistique
MDP :	Mécanisme pour un Développement Propre
MH/E :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
MIS/SP :	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MP/AT/DC :	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MT/AC :	Ministère des Transports et de l'Aviation Civile
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIF :	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OSC :	Organisation de la Société
OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel
PABC :	Programme d'Adaptation à Base Communautaire

PANA :	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PAN/LCD/GRN :	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des ressources Naturelles
PASE :	Projet d'Accès aux Services Energétiques
PDS :	Plan de Développement Social
PDES :	Plan de développement Economique et Social
PIB :	Produit Intérieur Brut
PICAG :	Programme Intérimaire du Cadrage de l'Action Gouvernementale
PIP:	Projet Irrigation Privée
PLECO :	Projet de Lutte Contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes
PM :	Premier Ministre
PNCD :	Politique Nationale de Communication pour le Développement
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCR :	Programme Pilote de Résilience Climatique
PPTTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PRASE :	Programme de Référence sur l'Accès aux Services Energétiques
PRIPAN :	Projet du Renforcement Institutionnel pour le Plan d'Action National
PRN :	Présidence de la République
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RDP :	Revue des Dépenses Publiques
RGAC :	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RGP/H :	Recensement Général de la Population et / de l'Habitat
RMDH :	Rapport National sur le Développement Humain
RNDH :	Rapport National sur le Développement Humain
ROSELT :	Réseau d'Observatoires pour la Surveillance et le Suivi Ecologique à Long Terme
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SCN :	Seconde Communication Nationale
SDDCI :	Stratégie de développement Durable et de Croissance Inclusive
SDR :	Stratégie de Développement Rural
SDRP :	Stratégie Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SE/CNEEDD :	Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
SEDES :	Série d'Etudes Economiques et Sociales
SF :	Source de Fonds
SIG :	Système d'Information Géographique
SNDD :	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNPA/CVC :	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques
SNDB/PA :	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action
SPAI :	Sous Produits Agro Industriels
SPEN :	Société des Patrimoines des Eaux du Niger
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
ZARESE :	Zone à Risque Environnemental et Social Elevé

Préambule

Le Niger, pays partie aux trois Conventions de Rio, participera à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, ou Conférence de Rio+20, qui se tiendra en juin 2012. Dans cette perspective, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD), à travers son Président, le Directeur de cabinet du Premier Ministre, a mis en place une commission. Cette dernière, conformément à son mandat et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a élaboré le présent rapport de situation sur la mise en œuvre de l'agenda 21 et d'autres cadres de promotion du développement durable.

Pour ce faire, une personne ressource a été recrutée pour l'élaboration dudit rapport dans le cadre d'un contrat de consultation. Le consultant a procédé comme suit :

- ✓ l'inventaire et l'analyse de toute la documentation inhérente à la mise en œuvre de l'Agenda 21 national et d'autres cadres nationaux de référence en matière de développement ainsi que des échanges avec les principales parties prenantes (État, PTF, organisations de la société civile, secteur privé) pour recueillir leurs vues ;
- ✓ la rédaction de l'avant-projet de rapport qui a été soumis à une équipe restreinte d'experts pour recenser les observations et contributions préliminaires ;
- ✓ le dépôt du rapport auprès du commanditaire pour validation ;
- ✓ enfin, la prise en compte des observations et contributions pour enrichir le rapport avant son envoi au comité international de préparation de la tenue du sommet Rio+20.

Résumé

Après trois évènements importants organisés ces trente dernières années (la Conférence internationale de Stockholm sur l'environnement de 1972 qui donna naissance au Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Sommet de la terre à Rio de 1992 et le Sommet mondial du développement durable à Johannesburg de 2002), l'Assemblée Générale des Nations Unies a convoqué cette année une conférence internationale sur le développement durable, ou Rio +20, qui se tiendra à Rio au Brésil du 20 au 22 juin 2012. Deux objectifs majeurs ont été fixés à cette conférence : (i) garantir le renouvellement des engagements politiques pour le développement durable et ; (ii) évaluer les progrès vers les objectifs élaborés au niveau international pour le développement durable et proposer les moyens pour relever les défis nouveaux et émergents.

Au cours de cette conférence, les débats mettront l'accent sur deux thèmes spécifiques : (i) l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable et ; (ii) le montage d'un dispositif institutionnel qui assure le développement durable.

Un secrétariat chargé de coordonner le processus de préparation de cette conférence a été mis en place par les Nations Unies au niveau international. Ce comité a recommandé à chaque pays d'élaborer au niveau national un rapport dans l'objectif de faciliter le processus préparatoire aux négociations. C'est dans ce cadre que le Niger a élaboré le présent rapport. Il retrace le chemin parcouru par le Niger au cours des vingt dernières années sur la voie du développement. Il est articulé autour des trois chapitres suivants sur le développement durable au Niger : (i) le cadre institutionnel du Niger ; (ii) le bilan de la mise en œuvre et ; (iii) les défis émergents et les perspectives.

Le Chapitre « Cadre institutionnel du Développement Durable au Niger » présente le contexte et le cadre institutionnel, légal et politique de mise en œuvre de l'Agenda 21 national et décrit les mécanismes de coordination et les programmes et politiques mis en place pour un développement durable.

Le contexte se caractérise par une grande diversité socioculturelle avec huit grands groupes ethniques et une situation socioéconomique difficile qui se traduit par une faible croissance du PIB et une persistance de la pauvreté et du chômage. Sur le plan environnemental, l'approche coercitive a progressivement laissé place à celle fondée sur l'implication et la responsabilisation des populations. Sur le plan économique et social, après l'abandon des politiques d'ajustement structurel, le Niger a finalement adopté une stratégie de réduction de la pauvreté en tant que cadre unique de référence en matière de politique de développement économique et social, précurseur de la stratégie actuelle.

Le cadre institutionnel est caractérisé par l'intervention de plusieurs structures techniques, une structure spécifique, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, mais aussi les Ministères et autres institutions de l'État, les organisations de la société civile et le secteur privé. Ce cadre est soutenu par des textes réglementaires et légaux aussi bien nationaux (plusieurs Codes sur les volets environnementaux et autres textes relatifs aux questions sociales, culturelles et humaines) qu'internationaux (les trois Conventions de Rio et aux autres accords multilatéraux sur l'environnement) qui fournissent les outils de mise en œuvre de l'Agenda 21 au Niger.

Plusieurs politiques, stratégies et programmes ont été élaborés et mis en œuvre pour assurer le développement durable du Niger, tels que le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), qui constitue l'Agenda 21 du Niger, et la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté. Cependant, les efforts de financement de ces politiques, stratégies et programmes n'ont pas été à la hauteur des attentes et cela a eu un impact considérable sur les résultats globaux.

Le **Chapitre « Bilan de la mise en œuvre »** se concentre sur les réalisations, les forces et faiblesses ainsi que les contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre de l'Agenda 21 national.

Le rapport met en exergue le fait que des investissements significatifs ont été réalisés. Sur le plan social, des progrès ont été obtenus avec l'amélioration de certains indicateurs tels que la baisse de la létalité liée au paludisme, l'amélioration du pourcentage des accouchements assistés par du personnel qualifié, du taux de prévalence contraceptive moderne, du taux brut de scolarisation et du taux d'alphabétisation. Sur le plan économique, la croissance a été réelle mais le taux de croissance moyen annuel du PIB réel sur la période 2000-2011 est resté inférieur à 5%, ce qui reste faible au regard du taux de croissance de la population de 3,3%/an. La croissance n'a ainsi pas été suffisamment créatrice d'emplois pour résorber le chômage. Sur le plan environnemental, les efforts de reboisement ont été conséquents mais les besoins énergétiques nationaux sont encore principalement fournis par les ressources forestières (environ 87% des besoins¹), ce qui nécessite la mise en œuvre de politiques énergétique visant à remplacer le bois-énergie.

Mis à part l'exploitation des ressources minières et pétrolières, les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des attentes sur le plan économique, malgré les efforts accomplis par les acteurs publics et privés, la société civile et les partenaires au développement. Cela s'explique en partie par l'inadéquation entre les paramètres humains et économiques (taux d'accroissement naturel de la population comparé au taux de croissance économique), les aléas climatiques, le cheptel élevé et contraintes de tous autres ordres. C'est pourquoi le Niger s'est orienté vers la définition de nouvelles visions et perspectives pour le bien-être des générations présentes et futures.

Le rapport a également identifié les forces et les faiblesses du cadre mis en œuvre sur les plans organisationnel, institutionnel et politique, humain, financier et législatif.

Les principales forces sont la mise en place d'une structure unique de coordination (CNEDD), point focal des trois Conventions de Rio pour la gestion des questions d'environnement et de développement durable avec un ancrage institutionnel au Cabinet du Premier Ministre, ainsi que l'implication et la participation de l'ensemble des acteurs (administration, société civile, secteur privé et population) dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PNEDD. L'engagement politique fort des plus hautes autorités du pays avec l'inscription de la question du développement durable dans la Constitution du 25 novembre 2010, l'appui financier, matériel et logistique des partenaires au développement, notamment le PNUD et le système des Nations Unies, ainsi que la révision de certains textes pour disposer des conditions favorables à la mise en œuvre du PNEDD, constituent aussi des points forts de cette mise en œuvre au Niger.

Les principales faiblesses sont le manque d'articulation entre la stratégie de lutte contre la pauvreté et la stratégie de développement durable, la faible participation du secteur privé dans la mise en œuvre du PNEDD et les conflits de compétences entre les structures étatiques, de même que

¹ BEIE, 2011

l'instabilité politique. De plus, la faible mobilisation de ressources pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du développement durable, la faible vulgarisation des textes législatifs et réglementaires ainsi que la faible application des textes popularisés ont également freiné les progrès du pays.

La grande étendue du territoire, le contraste biophysique et climatique et la pression démographique croissante, entre autres, sont autant de contraintes qui n'ont pas favorisé l'opérationnalisation du développement durable et qui constituent aujourd'hui de grands défis à relever pour une meilleure réussite du développement durable.

Le Chapitre « Défis émergents et perspectives » traite de quelques sujets émergents et identifie des perspectives à l'implantation du développement durable au Niger. Ces questions émergentes sont :

- ✓ *des crises alimentaires de plus en plus récurrentes* : le contexte climatique et environnemental difficile constitue une menace permanente sur la disponibilité, les possibilités d'accès à l'alimentation et son utilisation par la population. La rareté de la ressource en terres et en eau, conjuguée à une croissance démographique élevée, exerce une forte pression sur les ressources naturelles limitées ;
- ✓ *des changements climatiques perceptibles* : les études des séries chronologiques des paramètres climatiques depuis les années 1950 montrent que le Niger est déjà sujet aux changements climatiques, notamment avec une baisse des précipitations, une diminution des débits et même la disparition des cours d'eau, et une tendance à la hausse des températures moyennes maximales et minimales. Les projections des paramètres climatiques montrent qu'à l'horizon 2020 - 2049 les mêmes tendances sont constatées. Les impacts potentiels des changements climatiques sont considérables, à savoir, entre autres, une dégradation physique et chimique des sols entraînant une diminution de la productivité agricole et des ressources végétales de pâture pour les animaux, une exacerbation de l'exode rural et une dégradation des ressources ligneuses.
- ✓ *une gouvernance du développement durable à revisiter* : afin de prendre soin de ses ressources environnementales limitées dont dépend la majorité de la population pour ses besoins alimentaire et énergétique, le Niger a mis en place une structure unique de coordination des questions environnementales et du développement durable, le CNEDD. Cette structure a apporté un concours remarquable à la résolution des problèmes dus à la pression humaine et animale sur les ressources naturelles. A l'instar du Niger qui s'est doté d'une structure de coordination unique des trois Conventions post Rio, d'autres pays pourraient s'en inspirer.
- ✓ *tendre vers une économie verte* : en plus du positionnement de l'économie verte au cœur des enjeux du développement durable du Niger, les programmes déjà réalisés devraient converger pour créer une base stratégique en vue d'une transition vers l'économie verte. Il importe de rappeler les difficultés de synergie entre la réalisation des objectifs prioritaires de la croissance économique et de la promotion sociale d'une part et la nécessité de s'orienter vers une économie verte d'autre part. Cette dernière, dans son acception large, doit prendre en compte les trois piliers du développement durable ainsi que la dimension culturelle. L'économie verte met en relief les défis et opportunités pouvant exister dans les différents domaines de développement économique et social tels que la sécurité alimentaire, la gestion rationnelle de l'eau, l'accès universel aux services énergétiques durables, les villes durables, la santé publique, la création d'emplois durables et le développement soutenu des ressources

humaines, dont la jeunesse. Au niveau mondial, la conférence Rio+20 peut marquer le début d'une transition accélérée et approfondie vers une économie verte.

- ✓ *une urbanisation galopante* : le Niger est un pays encore faiblement urbanisé, avec 3,7 millions d'urbains sur une population totale de 15,2 millions d'habitants en 2009. La population urbaine a toutefois quadruplé entre 1960 et 2009. Si la tendance actuelle persiste, la population urbaine pourrait représenter plus de 40% de la population totale d'ici 2030. Les déchets solides ménagers, les eaux usées et les excréta, les déchets industriels et biomédicaux et les pollutions atmosphériques proliféreront en l'absence d'un plan cohérent d'urbanisation. La demande en bois d'œuvre pourrait également prendre de l'ampleur.
- ✓ *un besoin croissant en accès à l'eau potable et assainissement*: en 2010, le taux national de couverture des besoins en eau potable était de 66,93%² pour l'ensemble du pays et de 73,75% en milieu urbain. Eu égard à la croissance accélérée de la population, des investissements de plus en plus importants doivent être mobilisés par l'État pour garantir un meilleur accès à l'eau potable tant en matière d'hydraulique urbaine et rurale que d'hygiène et d'assainissement.
- ✓ *un accès limité à l'énergie* : la biomasse représente 93% de la consommation énergétique et le Niger importe environ 60% de sa consommation en électricité du Nigeria. L'exploitation du bois-énergie est un défi environnemental majeur pour le pays. Cela devrait inciter à la mise en œuvre de stratégies, mesures et actions diverses de conservation, de développement durable et de gestion des ressources forestières tout en assurant la satisfaction des besoins actuels et futurs. L'exploitation des sources d'énergies renouvelables pourrait permettre d'améliorer les taux d'accès à l'énergie, de diminuer les importations en électricité, d'augmenter l'indépendance énergétique et d'améliorer le développement économique et social. Le pays dispose en effet de nombreuses ressources dans ce domaine mais qui sont peu exploitées.
- ✓ *des modes de consommation et de production défavorables* : la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui contribue à l'aggravation de la pauvreté et des déséquilibres. Cependant, les modes non durables sont également nombreux dans les différents secteurs de consommation et de production au Niger.

Afin de faire face à ces nouveaux défis ainsi qu'aux contraintes du développement sur le long terme, le Niger développe actuellement des programmes qui apportent de nouvelles perspectives.

- ✓ *la relance de la vision prospective à long terme (SDDCI)* : la création d'un Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire en 2011 procède d'un choix politique du Président de la République destiné à mettre en œuvre de manière efficiente sa vision pour le Niger à travers, notamment, la relance du processus de planification comme outil de gestion du développement. Trois documents principaux à caractère stratégique vont constituer le socle de la relance de la planification au Niger : (i) le Document de vision stratégique portant sur une « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI NIGER 2035) » ; (ii) le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ; et (iii) le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG).

² INS/MHE, 2011

- ✓ **l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »** : son objectif global est de « *contribuer à asseoir un développement agricole durable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle* ». Sa mise en œuvre comporte des actions pour répondre aux besoins et demandes des populations, en milieu rural en particulier, et augmenter la production locale et pour sécuriser les moyens de subsistance. Cette initiative nécessitera des investissements massifs. Le relèvement du défi de l'insécurité alimentaire chronique et des crises récurrentes l'exige, la volonté de léguer aux générations les bases d'un développement économique et social durable l'impose.

Les recommandations suivantes, formulées en huit axes, peuvent aider à relever certains défis identifiés dans le présent rapport :

- ✓ **la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité** : mener des études stratégiques approfondies pour permettre au pays de mieux lutter contre la dégradation des terres, de prévenir les pénuries futures dans des secteurs clés tels que les ressources en eau et d'améliorer la gestion des écosystèmes et de la biodiversité ;
- ✓ **le développement économique et social** : approfondir les stratégies de développement et les plans d'actions vers un meilleur ciblage des problématiques de l'emploi, de la pauvreté et du développement en fonction des régions du pays ;
- ✓ **la communication, l'information et la sensibilisation** : opérationnaliser et mettre en œuvre la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD), les stratégies nationales en ciblant entre autres les programmes scolaires, les clubs et réseaux environnementaux et les initiatives des jeunes ;
- ✓ **la recherche scientifique** : développer des mécanismes de partenariat entre les secteurs publics, privés et les réseaux de recherches appliquées en favorisant les réseaux de partenariat entre et avec les centres de recherche sous-régionaux et internationaux ;
- ✓ **la transition vers l'économie verte** : insister sur l'importance de l'interaction entre les trois piliers du développement durable, la conciliation entre la priorité accordée à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et l'intégration de la transition vers l'économie verte comme enjeu dans le schéma de développement. Il faut aussi concevoir des outils de reconversion des systèmes de production pour former une base permettant la transition graduelle vers une économie verte ;
- ✓ **le volet institutionnel et de gouvernance** : introduire et généraliser l'approche participative à l'échelle locale permettant d'accroître la rentabilité économique, l'efficacité sociale et la durabilité des projets locaux et concevoir les outils de synergie entre les trois Conventions internationales environnementales ;
- ✓ **le financement** : mobiliser davantage les financements en insistant sur la nécessité d'honorer les engagements pris par les pays développés en matière de lutte contre les changements climatiques, d'aide au développement et de lutte contre la désertification, ainsi qu'encourager l'octroi de financements spécifiques à la société civile ;
- ✓ **l'intégration régionale** : renforcer la coopération entre les secteurs privés, l'activation des conseils sectoriels des pays de la sous-région pour cibler l'intégration des secteurs prioritaires et le développement des outils d'intégration économique dans le cadre de la mise en œuvre des accords de libre échange entre les États.

L'adoption et la mise en œuvre de la SDDCI, l'Initiative 3N, la prise en compte de la dimension des changements climatiques dans les cadres nationaux de planification et le changement dans les modes de consommation et de production peuvent tous constituer des opportunités et des leviers pour la mise en œuvre de ces recommandations.



Figure 1 : Carte de localisation du Niger

Introduction

L'Assemblée Générale des Nations Unies, par sa Résolution A/64/236 du 24 décembre 2009, a décidé de l'organisation en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil) d'une Conférence Mondiale intitulée « Conférence Mondiale sur le Développement Durable » ou Rio+20, marquant ainsi le vingtième anniversaire de la Conférence sur l'Environnement et le Développement qui s'était tenue à Rio en 1992.

La Conférence de Rio+20 qui se tiendra du 20 au 22 juin 2012 à Rio De Janeiro (Brésil) s'inscrit dans la dynamique des Conférences et Sommets précédents organisés par les Nations Unies, à savoir la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain (Stockholm, 1972), la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, 1992), le Sommet du Millénaire des Nations Unies (New York, 2000) et le Sommet Mondial pour le Développement Durable (Johannesburg, 2002). Le Niger était présent à toutes ces rencontres avec une forte volonté politique marquée par la participation à certaines d'entre elles des hautes autorités de la République. Il a également fourni des rapports à l'instar de celui de Rio+10 dans lequel sont évalués les progrès réalisés depuis la Conférence de Rio 1992.

Le caractère prestigieux et emblématique de ce nouveau rendez-vous mondial ne doit pas occulter le fait que le monde dans lequel nous vivons a profondément changé. En ce sens, des défis nouveaux et des enjeux bien plus complexes et interdépendants que par le passé ont vu le jour. Par exemple, nos modes de développement et d'organisation ont montré leurs limites et la question des changements climatiques a pris une importance considérable en lien avec ses impacts potentiels sur l'ensemble de la planète. Dans un tel contexte, notre incapacité collective à donner des réponses concrètes aux problèmes soulevés à l'occasion des conférences précédentes rend toujours prégnants les mêmes grands défis dont on peut citer, entre autres :

- ✓ **les défis écologiques** : les enjeux de conservation, préservation et de gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ **les défis économiques** : dans une économie mondialisée ces défis sont au cœur des crises systémiques et répétées qui remettent en question les capacités réelles du système actuel à faire face aux enjeux de la répartition des pouvoirs économiques entre pays développés, émergents et ceux en voie de développement ;
- ✓ **les défis financiers** : le système financier mondial actuel tarde encore à retrouver sa place dans la prise en charge d'un monde où les inégalités sont frappantes ;
- ✓ **les défis sociaux** : la persistance de la pauvreté est l'enjeu social majeur, lié à d'autres défis tel que l'accès extrêmement limité, voire même nul, aux services sociaux essentiels de base (éducation, santé, alimentation, eau potable, services énergétiques etc.) ;
- ✓ **la gouvernance** : une incapacité à résoudre des problèmes pourtant clairement identifiés ; ce qui dénote ainsi un déficit de gouvernance des problèmes mondiaux.

Aussi, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, cette Conférence doit se concentrer sur deux thématiques principales : (i) **une économie verte dans le contexte du développement durable et de lutte contre la pauvreté et ; (ii) le cadre institutionnel du développement durable.**

Elle a également un triple objectif : (i) susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable ; (ii) évaluer les progrès réalisés à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des textes issus des sommets précédents et ; (iii) traiter les défis nouveaux et

émergents à savoir les crises financières, alimentaires, hydriques et énergétiques et la perte de la biodiversité et des écosystèmes.

En outre, cette conférence ne sera pas un simple anniversaire, mais sans aucun doute un moment de réflexion collective autour des questions qui nous concernent tous et dont la gravité est unanimement reconnue. C'est pourquoi la participation à cette conférence de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient citoyens, représentants du secteur privé, des collectivités territoriales ou nationales, des organisations de la société civile nationales ou internationales à la recherche des solutions, est essentielle.

C'est dans ce contexte que le Niger, avec l'appui du PNUD et du Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU, a élaboré le présent rapport et organisera un forum national sur la Conférence de Rio+20.

Chapitre I : CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIGER

Ce chapitre présente le contexte et le cadre institutionnel, légal et politique de mise en œuvre de l'Agenda 21 national. Il décrit ainsi les mécanismes de coordination et les programmes et politiques mis en place pour un développement durable.

1.1 Le contexte historique

Le contexte humain du Niger se caractérise par une grande diversité socioculturelle avec huit grands groupes ethniques et des pratiques traditionnelles d'origine aussi ethnique que religieuse.

La situation socioéconomique est marquée par une faible croissance du produit intérieur brut, une persistance de la pauvreté et un chômage croissant. Diverses stratégies ont été mises en œuvre pour y faire face. Ainsi, la planification au développement et la coordination de l'aide ont connu deux phases bien distinctes avec :

- ✓ une première étape marquée par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement économique et social jusqu'en 1991 avec la fin de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 1987 à 1991. Cette phase connut, dès 1984, l'introduction du processus des programmes de réformes soutenus par des crédits d'ajustement structurel (FAS, FASR) ;
- ✓ une seconde phase de 1991 à nos jours, caractérisée par l'absence de plan au départ, puis la généralisation de la conception et l'exécution des programmes d'ajustement structurel, et, enfin, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des programmes sectoriels (Développement Rural, Education, Santé).

Le contexte historique explique en partie les fondements institutionnels, législatifs et réglementaires qui ont parrainé les efforts du Niger pour lui permettre d'aller vers un développement durable.

Sur le plan environnemental, l'approche adoptée au départ était essentiellement fondée sur la coercition, puis, à partir de 1974, un renforcement des politiques de préservation des ressources naturelles par l'élaboration de textes législatifs. Dans les années 80, l'accent a été mis sur la lutte contre la désertification, le reboisement et la lutte contre la dégradation forestière basée sur l'approche participative. De 1990 à nos jours, l'approche de gestion des ressources naturelles est marquée par l'implication et la responsabilisation des populations.

Sur le plan économique et social, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Niger (SRP) constituait le cadre unique de référence en matière de politique de développement économique et social qui visait à ramener le taux de pauvreté de 63% en 1992 à 50% en 2007. Cette première génération de la stratégie nationale a été révisée pour prendre en compte la dimension genre, la protection sociale, le développement des infrastructures et la réduction de la croissance démographique. Ainsi, le DSRP2 intitulé Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP2008-2012) a défini sept axes stratégiques³.

³(1) la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois, (2) l'accès équitable à des services sociaux de qualité, (3) la maîtrise de la croissance démographique, (4) la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables, (5) Le développement des infrastructures, (6) la mise en place d'une gouvernance de qualité, (7) et la mise en œuvre efficace de la stratégie.

En résumé, le Niger a développé plusieurs initiatives en matière de planification de son développement. En dépit de ces efforts, les progrès obtenus ont été en deçà des attentes. C'est pourquoi d'autres initiatives ont été mises en œuvre suite à l'adhésion du Niger à l'Agenda 21 issu de la Conférence Rio 92.

1.2 Le cadre institutionnel et législatif

Ce cadre est composé de plusieurs structures intervenant dans le développement durable. Il est soutenu par des textes réglementaires et légaux qui fournissent les outils de mise en œuvre de l'Agenda 21 au Niger.

1.2.1 Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel est caractérisé par l'existence de plusieurs structures qui gèrent directement ou indirectement la question du développement durable. Parmi celles-ci, on distingue les institutions de l'État, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Ce sont principalement :

✓ **Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable** : au lendemain de la Conférence de Rio (1992), le Niger, soucieux de mettre en œuvre les recommandations de l'Agenda 21 mondial, s'est doté d'une structure transversale de coordination. En effet, conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21 qui requiert de chaque pays ayant adhéré aux accords de Rio sur l'environnement et le développement de mettre en place un organe de coordination, le Niger a créé par décret n° 96-004/PM du 9/01/1996, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable. Ce décret a été modifié et complété par deux autres décrets, celui de 2000-272/PRN/PM du 4 août 2000, et celui de 2011-57/PCSRD/PM du 27 janvier 2011.

Placé sous la tutelle du Premier Ministre, le CNEDD, composé de représentants de l'État et de la société civile, est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. Point focal national des Conventions post Rio, le Secrétariat Exécutif du CNEDD est l'organe national de coordination et du suivi des activités relatives aux Conventions et de leurs protocoles ainsi que de toute autre Convention que le Niger viendrait à ratifier en la matière.

Le CNEDD s'appuie sur des commissions techniques pluridisciplinaires qui regroupent des représentants des structures de l'État, de la société civile, des institutions de recherche et du secteur privé. Ces commissions ont pour mission d'aider le Secrétariat Exécutif du CNEDD dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des programmes prioritaires et de la politique nationale.

L'ancrage du SE/CNEDD au cabinet du Premier Ministre lui confère une position stratégique de coordination, de synergie et de partage avec l'ensemble des acteurs. En 15 ans, le CNEDD a mobilisé des ressources pour des actions de planification stratégique, de renforcement des capacités, de

sensibilisation et des actions de terrain dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification et des changements climatiques.

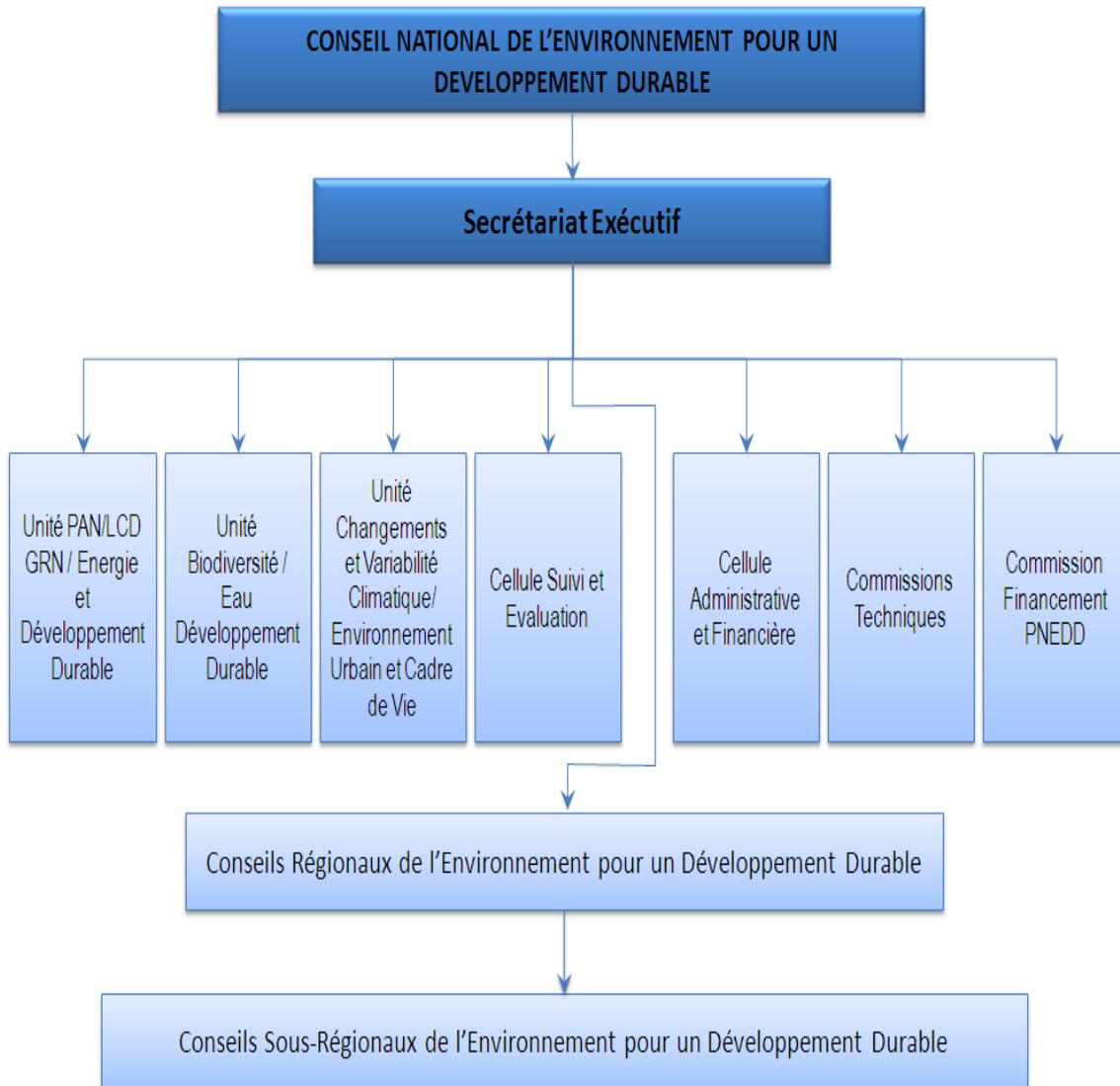


Figure 1: Organigramme du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

✓ **La Présidence de la République** : il existe différents départements d'appui-conseil spécialisés dont la cellule Eau et Environnement, mais aussi d'autres structures qui se distinguent pour la promotion d'un développement durable soutenu, notamment :

- le Haut Commissariat à l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » ;
- le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN).

✓ **Le Cabinet du Premier Ministre** : dans le cadre de la coordination de l'action gouvernementale, en plus du SE/CNEDD, le cabinet du Premier Ministre est doté de structures spécialisées dans la promotion du développement durable :

- le Système d'Alerte Précoce (SAP) ;
- la Cellule Crise Alimentaire(CCA).

✓ **Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MP/AT/DC)** : il est l'instrument privilégié de coordination intersectorielle, de dialogue avec les partenaires techniques et financiers, de mobilisation des ressources extérieures et de suivi des programmes et projets de développement. Il coordonne l'exercice de planification du développement et de l'orientation stratégique pour un développement durable et une croissance inclusive mené par le Gouvernement.

✓ **Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (MH/E)** : sa mission est d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques, plans, programmes et projets relatifs à la préservation de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Il est membre de toutes les commissions du CNEDD et assure la présidence de trois commissions techniques : Diversité Biologique (DB) ; Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) ; Eau et Développement Durable.

✓ **Les Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Élevage** : assurant l'encadrement des producteurs ruraux, ces Ministères agissent dans le développement durable à travers la lutte contre la pauvreté en milieu rural, la promotion des productions agricoles et pastorales, la lutte contre l'insécurité alimentaire, le développement des écosystèmes et la sécurisation des conditions de vie des populations rurales. Gérant les bases de la production agro-pastorale, ces deux Ministères représentent la locomotive de la Stratégie du Développement Rural (SDR) qui regroupe d'autres institutions gouvernementales. Les principaux instruments de gouvernance du développement durable qui relèvent de leur responsabilité sont le Code Rural, la Stratégie de Développement Rural et les stratégies sectorielles de production (agriculture irriguée, embouches animales, technologies de conservation d'aliments).

Par ailleurs, la plupart des autres Ministères du gouvernement participent également aux Commissions Techniques du CNEDD et du CT/SDRP.

En matière de planification et de surveillance écologique, on note aussi l'instauration d'un Réseau d'Observatoires pour la Surveillance et le Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT) ainsi que la création récente d'un Centre National de Suivi Ecologique. Par ailleurs, les audits environnementaux des établissements et des unités industrielles se poursuivent de même que l'application de la loi cadre sur la gestion de l'environnement et ses textes subséquents, notamment ceux relatifs aux études d'impact environnemental des projets et programmes de la SDRP.

1.2.2 Le cadre législatif

Le Niger a ratifié plusieurs Conventions et autres textes législatifs internationaux en lien avec les questions de développement humain. C'est ainsi qu'entre autres, on peut citer :

- ✓ les trois Conventions de Rio qui furent à la base de l'élaboration du PNEDD et de ses programmes prioritaires :
 - la Convention sur la Diversité Biologique (CNUDB) en le 25 juillet 1995 ;
 - la Convention Cadre sur la lutte contre le Changement Climatique (CCNUCC) le 25 juillet 1995 ;
 - la Convention Cadre sur la Désertification (CCD) le 25 janvier 1996.
- ✓ le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels qui reconnaît aux personnes des États parties un droit égal à l'homme et à la femme d'accéder aux bénéfices de

tous les droits économiques, sociaux et culturels. Il est entré en vigueur le 23 janvier 1976 et le Niger y a adhéré 7 mars 1986 ;

- ✓ la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes qui reconnaît aux femmes des droits égaux à ceux des hommes. Elle est entrée en vigueur le 3 Sept 1981 et le Niger y a adhéré le 8 octobre 1999 mais avec des réserves (articles 2, 5, 15, 16 et 29). Dans son protocole facultatif, entré en vigueur le 22 déc. 2000, le Comité CEDEF est institué pour recevoir et examiner les plaintes des victimes de discrimination et leur permettre de saisir une instance internationale. Le Niger l'a ratifié en mars 2004 ;
- ✓ la Convention relative aux Droits de l'Enfant qui garantit à tout enfant les mêmes droits, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et invite les États parties à harmoniser leur législation interne avec la Convention. Elle est entrée en vigueur le 2 Sept 1990 et le Niger l'a ratifiée le 5 octobre 1990. Le 1^{er} protocole facultatif à la CDE du 25 Mai 2000 est relatif à l'interdiction de la vente, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants. Il est entré en vigueur le 12 Février 2002 et le Niger l'a ratifié en 2003. Le 2^e protocole facultatif du 25 mai 2000, entré en vigueur le 12 fév. 2002, porte sur l'interdiction de l'implication des enfants dans les conflits armés. Le Niger ne l'a pas encore ratifié.

Sur le plan régional, le Niger a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Ouagadougou, 1981) le 15 juillet 1986. En plus des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, la CADHP prévoit la protection de certains droits qui prennent en compte la spécificité du continent africain, et en particulier les traditions et impératifs du développement africain. Cette Charte a été ratifiée par les 53 États membres de l'Union Africaine. Toutefois, le Niger n'a pas encore ratifié son Protocole Additionnel relatif aux Droits de la Femme (Maputo, 2003).

Sur le plan national, il faut retenir une série de textes fondamentaux dont, entre autres :

- ✓ la **Constitution** (du 25 nov. 2010) : loi fondamentale qui proclame que la République du Niger est un État de droit qui s'applique à tous les Nigériens. Elle a fait sien les Droits Humains évoqués dans la DUDH, le PIDCP, le PIDESC et la CADHP.
- ✓ le **Code Rural** : la loi d'orientation sur les principes d'orientation du code rural et ses différents livres complémentaires et l'ordonnance n°93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du code rural.
- ✓ le **Code de l'Eau** : l'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau du Niger dispose en son article 4 que « chaque citoyen a le droit fondamental d'accès à l'eau ». « L'État a l'obligation dans ce domaine de mettre à la disposition de chacun de l'eau en quantité suffisante et de qualité et d'un coût acceptable, à tout temps et partout où besoin sera » (Article 5). Cependant, la loi 2000-12 du 14 août 2000 qui crée une Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) traduit une cession partielle des actions de l'État au secteur privé.
- ✓ le **Code Forestier** : la loi-cadre sur la gestion de l'environnement, loi n°98-56 du 29 décembre 1998.
- ✓ le **Code Electoral (2010)** ne fait aucune discrimination entre l'homme et la femme pour avoir la qualité d'électeurs et d'élus.
- ✓ le **Code Pénal (1961)** : depuis sa réforme en 2003, certains actes relatifs aux femmes (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, esclavage) et aux enfants (ordonnance N° 99-11 du 14 mai 1999 portant sur la création et organisation des juridictions des mineurs) ont été érigés en délits et crimes. Ainsi, Il existe quelques dispositions du Code Pénal qui prévoient et répriment les violences faites aux femmes.

- ✓ le **Code Civil (en vigueur depuis 1804)** : il régit les questions de mariage, de filiation, d'adoption, de reconnaissance d'enfant, de divorce, de propriété, de succession, etc. En réalité, il ne régit qu'une infime minorité de Nigériens qui en ont fait le choix et s'applique à eux sans distinction de sexe.
- ✓ le **Code de Nationalité (réforme de 1999)** : la femme, au même titre que l'homme, peut transmettre sa nationalité nigérienne à ses enfants. Cependant, elle ne peut toujours pas transmettre sa nationalité à son mari étranger comme l'homme peut le faire à sa femme.
- ✓ le **Code du Travail (réforme de 1996)** : proclame les principes généraux de droit et apporte une protection spéciale à la femme (la non astreinte au travail de nuit pour certains emplois, l'octroi d'un congé de maternité de 14 semaines) et à l'enfant (interdiction du travail de nuit pour les enfants de moins de 18 ans, institution de 12 h de repos consécutives, etc.)
- ✓ la **Loi d'Orientation relative à la culture** vient d'être examinée et adoptée par l'Assemblée Nationale.

Le respect des droits humains est garanti par les pouvoirs publics avec la création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, d'une Commission Nationale de Dialogue Social et d'une Commission Nationale de Dialogue Politique. Les associations de défense des droits de l'homme et les organisations syndicales jouent pleinement leur rôle et bénéficient de l'appui de l'État nigérien et des organisations internationales.

Ainsi, le Niger a ratifié plusieurs traités et Conventions internationaux. Il s'est également doté de textes fondamentaux, de codes réglementaires ainsi que d'une multitude de lois nationales pour la promotion d'un développement humain durable.

1.3 Les politiques et programmes

Pour assurer le développement durable du Niger, plusieurs politiques et stratégies sectorielles ont été élaborées et mises en œuvre. Celles-ci sont fondamentales à titre de référentiels législatifs et réglementaires de la planification nationale. La plupart d'entre elles sont adoptées par des lois ou décrets.

1.3.1 Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD)

Le PNEDD, agenda 21 national, a été élaboré en 1998 et adopté par le Gouvernement par le décret n°2000-114 (bis)/PRN/PM du 21 avril 2000.

La finalité du PNEDD est d'élargir les options de développement et de les pérenniser pour les générations futures. Son but est de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à trouver des solutions à la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique des populations.

Jusqu'à l'adoption des Objectifs du Millénaire, il était considéré comme le cadre de référence en matière d'environnement et de développement durable et a permis de mieux orienter la première Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ainsi que la Stratégie de Développement Rural (SDR).

A l'exception du chapitre 17 de l'Agenda 21 relatif à la protection des océans et de toutes les mers, le PNEDD couvre l'ensemble des chapitres définis dans l'agenda 21.

L'approche participative a permis de disposer à la fois d'un Agenda 21 national et des six programmes prioritaires traduisant la mise en œuvre concrète des trois Conventions issues de Rio en 1992. Il s'agit des :

- ✓ *Programme Changements et Variabilité climatiques* avec notamment l'adoption d'une Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action sur les changements et variabilités climatiques (SNPA/CVC), l'élaboration d'un Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) et de deux communications nationales, ainsi qu'une série de programmes et projets visant à améliorer la résilience de la population face aux effets néfastes du changement climatique ;
- ✓ *Programme de Gestion de la Diversité biologique*. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, le Niger a adopté une Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action (SNDB/PA), élaboré quatre rapports nationaux de mise en œuvre de la Convention sous l'égide de la Commission Technique sur la Diversité Biologique et mis en œuvre plusieurs programmes et projets visant à améliorer la conservation de la diversité biologique ;
- ✓ *Programme Energie et Développement Durable*. Adoption d'une Stratégie Nationale et son Plan d'Action sur les Energies Renouvelables, adoption et mise en œuvre d'un Programme de Référence sur l'Accès aux Services Energétiques (PRASE). Des programmes et projets sont en cours de mise en œuvre ou d'instruction tels que le projet d'accès aux services énergétique (PASE) et le programme régional solaire 1 et 2 ; les plateformes multifonctionnelles et le programme national gaz butane électricité.
- ✓ *Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN)* adopté par le gouvernement dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification. Dans le cadre de mise en œuvre de ce programme, plusieurs actions ont été menées à travers des projets de réhabilitation/gestion durable des terres, de lutte contre la désertification et l'ensablement et l'envasement des plans d'eau, ainsi que des projets de renforcement institutionnel, tels que le projet de lutte contre l'ensablement des cuvettes oasiennes (PLECO) et le projet de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger;
- ✓ *Programme Environnement Urbain et Cadre de Vie* : dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, un certain nombre d'activités sont menées dont, entre autres :
 - l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement de la ville de Niamey ;
 - des activités liées aux déchets et ordures ménagères et des actions dans le domaine de l'eau ;
 - la construction par la Coopération Japonaise d'une station d'épuration à Niamey, située à l'un des exutoires dans le Gount Yéna, en expérimentant un procédé nouveau pour le Niger à savoir « Upflow Anaerobic Sludge Blanket » (UASB) ;
- ✓ *Programme Eau et Développement Durable* : dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, plusieurs actions ont été réalisées dont, entre autres :
 - le projet sectoriel eau /IDA/Banque Mondiale ;
 - le programme hydraulique villageoise, Zinder/ Diffa/Coopération Danoise ;
 - le programme régional solaire 1 et 2 / Union Européenne ;
 - le programme hydraulique villageoise Dosso/ Coopération Belge ;
 - l'adoption de l'ordonnance N°2010-09 du 1er avril 2010 portant code de l'eau au Niger.

Les programmes relatifs aux changements climatiques, l'eau et la biodiversité ont été les programmes financés en majorité alors que d'autres volets ont été insuffisamment pris en charge par rapport à

l'ampleur des phénomènes. Toutefois, les activités menées sous les programmes changement climatique et biodiversité ont surtout été des actions pilotes pour lesquelles des financements doivent être mobilisés afin de les mettre en place à une plus grande échelle.

D'autres activités transversales aux trois Conventions ont été également menées, notamment la stratégie nationale et plan d'action en matière de renforcement de capacités pour gérer l'environnement mondial, la réflexion sur la mise en place d'un fonds national de l'environnement (FNE), les rapports sur l'État de l'environnement, le dispositif de suivi-évaluation et l'amorce de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

1.3.2 Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), conçue à la suite de l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement et adoptée en 2002, constituait le cadre de référence pour la conduite du développement du pays, répondant aux préoccupations exprimées par les parties prenantes tout au long d'un minutieux processus participatif de préparation. Elle est fondée sur la conviction que la réduction de la pauvreté passe par une croissance forte et soutenue, créatrice de richesses et d'emplois, notamment en faveur des personnes démunies de ressources, et en milieu rural. C'est pourquoi elle a suscité un engouement partagé et un espoir légitime de la part de la Nation toute entière. Faisant suite à la SRP, la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) a pris en compte certains programmes du PNEDD dans sa déclinaison sectorielle, la Stratégie de Développement Rural (SDR), adoptée en 2003. Il s'agit du cadre de référence pour l'intervention publique dans le secteur rural et son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence de la pauvreté au Niger de 63% en 2003 à moins de 50% à l'horizon 2015. Elle assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Les Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage représentent les locomotives de la SDR qui regroupe cinq autres institutions gouvernementales intervenant dans le secteur rural.

La SDRP devrait ainsi compléter et renforcer les différents efforts entrepris dans le cadre de la SDR en créant les conditions d'un développement économique et social durable, garantissant la sécurité alimentaire du pays et une gestion rationnelle des ressources naturelles.

La SDRP a également l'avantage d'être alignée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'être plus ambitieuse que la SRP. Le récent bilan à mi-parcours de la SDRP a toutefois révélé que les objectifs en termes de réduction de la pauvreté, supposés être atteints avec une croissance économique forte et durable d'au moins 7%, n'ont pas été atteints par le Niger. A titre illustratif, seule la cible des OMD liée à la réduction de la mortalité infanto-juvénile se trouve sur la bonne trajectoire.

La politique nigérienne en matière d'environnement et de développement durable doit encore relever de nombreux défis. Il s'agit ainsi de développer une stratégie globale de long terme et de systématiser la prise en compte des problèmes écologiques dans toutes les décisions qui concernent le développement du pays. Cela est prévu dans les nouveaux cadres de planification du développement en cours de finalisation, à savoir la Stratégie de développement Durable et de Croissance Inclusive (SDCCI), le Plan de Développement Economique et Social (PDES) et l'Initiative 3N.

1.4 Les financements

Le financement du PNEDD, de la SDRP et de la SDR est issu pour une bonne partie de la coopération internationale et, pour le reste, du budget d'investissement de l'État (BIE).

Malheureusement, les efforts ne sont pas à la hauteur des attentes et cela a eu un impact significatif sur les résultats globaux. Le financement des 23 programmes et sous-programmes de la SDR, après s'être accru de près de 17 à 19% de 2007 à 2009, a enregistré une baisse drastique en 2010 avec un volume financier représentant seulement 77% de celui de l'année 2007 (figure 3). Le taux d'exécution pour les indicateurs d'effets spécifiques de la SDR a suivi la même tendance.

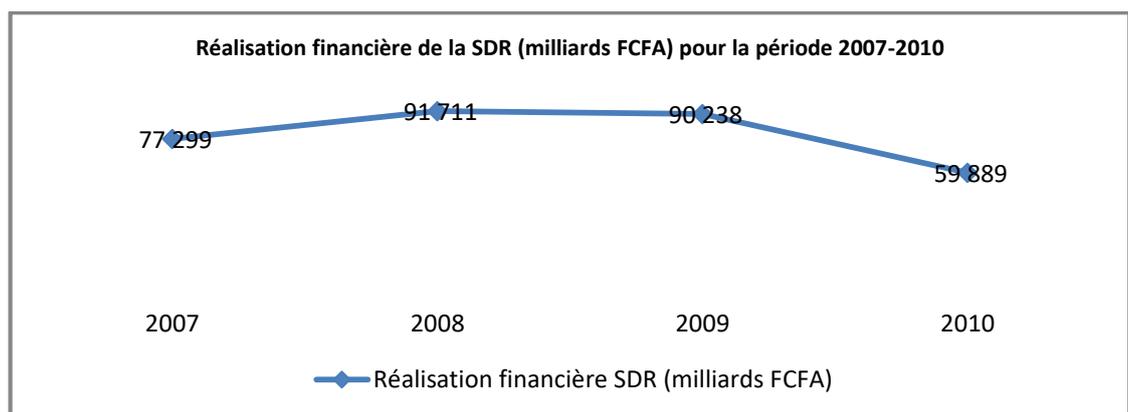


Figure 2 : Réalisation financière de la SDR (milliards de FCFA) pour la période 2007-2010

Source : SDR, 2011

Cette baisse d'investissement dans le secteur rural est la résultante d'une suspension de certains financements, suite à l'instabilité politico-institutionnelle dans laquelle le pays était plongé. Ainsi, de nombreux projets n'ont pu être poursuivis ou mis en œuvre et des opportunités de financement ont été perdues.

En ce qui concerne le BIE⁴, il faut noter que le développement rural a bénéficié de 84,24 milliards FCFA pour la période 2008-2010, ce qui ne représente que 12,9% des décaissements totaux estimés à 654,99 milliards FCFA (Tableau 1).

Tableau 1: Allocation du secteur du développement rural dans le BIE (millier) FCFA de 2008 à 2010

	2008	2009	2010	Total
Agriculture	24 495 455	13 089 317	11 572 095	49 156 867
% du BIE	11	5	7	
Elevage	10 990 535	4 595 108	9 347 361	24 933 004
% du BIE	5	2	2	
Forêts et faune	3 650 572	4 735 056	1 766 380	10 152 008
% du BIE	2	2	1	
Total Développement Rural	39 136 562	22 419 481	22 685 836	84 241 879
Total BIE	222 658 101	256 959 001	175 377 445	654 994 547
Total DR % du BIE	17,6	8,7	12,9	12,9

Source: MEF/SE-CNEDD, 2011

⁴Les ressources du BIE proviennent de diverses sources : Trésor, PPTE, Emprunts et aides non remboursables.

Tous les sous-secteurs du développement rural n'ont pas bénéficié de l'attention requise en termes d'affectation des ressources (Figure 4). Le sous-secteur forêt et faune, dont les activités devraient s'inscrire dans le cadre du développement durable, n'a reçu que 12% des décaissements du BIE en faveur du développement rural, contre 30% pour l'élevage et 58% pour l'agriculture.

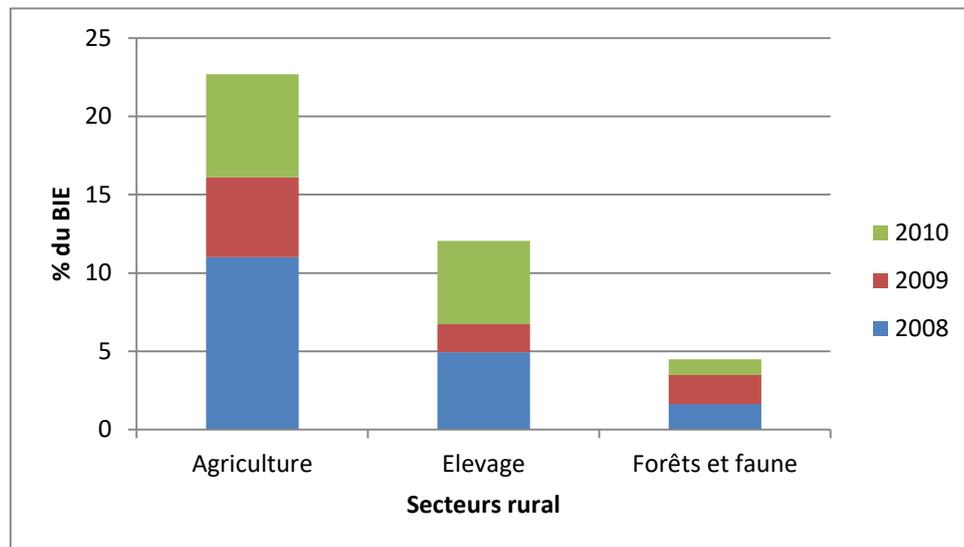


Figure 3: Part du Budget des sous-secteurs du développement rural dans le BIE
Source : MEF/SE/CNEDD, 2011

Tableau 2: Mobilisation des ressources dans la cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21

Activités réalisées	Coûts (en US\$)	Coûts (en FCFA)	Source de financement
Elaboration d'un Programme d'Action National pour l'Adaptation	200.000		FEM/ PNUD
Mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du secteur agricole face aux changements climatiques	3,7 millions		PNUD/FEM
Programme Africain d'Adaptation, Composante Nationale	3 millions		PNUD/JAPON
Programme d'Adaptation à Base Communautaire (PABC)	1,8 millions		Japon/FEM
Programme d'Apprentissage à Base Communautaire de Care international	1, 121 950 millions		DFID, DANIDA, et FORMIN
Programme Pilote de Résilience Climatique (PPCR)	110 millions		IDA et BAD
Elaboration de la première et la seconde communication nationale	705.000		FEM
2005 à 2007 : ressources financières mobilisées pour le secteur rural dans lequel s'intègre la diversité biologique (agriculture, élevage, forêt, faune et hydraulique)		144.765.411.000	Ministère de l'Economie et des Finances, 2007
2004 à 2008 : seizeprojets soumis au programme de micro financement par la société civile		294 414 500	Ministère de l'Economie et des Finances, 2007
Mise en œuvredu projet PANA Résilience	3.500.000		FEM
Mise en œuvre du DAP/PNEDD	4.498.585		PNUD
Mise en œuvre du programme intégré de développement des zones arides	400.000		DDC/PNUD
Mise en œuvre du projet corps des jeunes Ministère de la Jeunesse et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes	450.000		VENEZUELA
Mise en œuvre du projet PRIPAN		800 millions	Coopération Italienne
Mise en œuvre du Programme Italie/Sahel de Lutte contre la Désertification et réduction de la Pauvreté	3,5 millions		Coopération Italienne
Elaboration du document de projet Autoévaluation Nationale des Capacités à renforcer	25.000		FEM
Elaboration de la Stratégie nationale de Renforcement des capacités nationales en matière de gestion de l'environnement national et mondial	200.000		FEM
Mise en œuvre du Projet Partenariat pour le Développement des Droits et des Institutions de Gestion de l'Environnement	250.000		PNUE
Mise en œuvre du projet Renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la désertification)	209 000		FEM
Mise en œuvre du Projet Renforcement des capacités des décideurs en changements climatiques	142.500		PNUD

Depuis le début des années 80, plus de 50 programmes ont été mis en œuvre dans le cadre de la gestion durable des terres au Niger. Le gouvernement du Niger et ses partenaires au développement ont investi plus de 200 milliards de FCFA dans des programmes de promotion de la gestion durable des terres et d'autres activités visant à réduire la pauvreté des populations et la vulnérabilité des terres. Il faut également noter que, avant la première Conférence de Rio en 1992, le Niger avait bâti la planification de son développement autour des programmes d'ajustements structurels qui montrèrent rapidement leurs limites. Par ailleurs, les approches développées dans la gestion des ressources naturelles n'ont pu empêcher leur dégradation. C'est pourquoi, avec la ratification des trois Conventions Post Rio, le Niger, à travers les programmes du PNEDD, a recentré la gestion de ces ressources naturelles conformément aux principes directeurs de l'agenda 21.

En outre, la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement a permis l'éclosion d'autres cadres complémentaires à l'agenda 21 national que constitue le PNEDD. Toutefois, le financement du développement est confronté à la crise financière internationale.

Il découle de ce chapitre que le Niger a accompli d'énormes efforts pour remplir les engagements pris lors de la rencontre mondiale sur le développement durable de Rio en 1992. En plus de l'élaboration des différentes stratégies et programmes composant le PNEDD, d'autres cadres tels la SDRP et la SDR furent mis en œuvre avec une mobilisation des ressources internes et la contribution des partenaires extérieurs. Le bilan est détaillé dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre fait le point sur les réalisations et notamment les résultats obtenus, mais aussi sur les forces et faiblesses et les contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre.

2.1 Résultats

Des investissements significatifs ont été réalisés dans les domaines de l'environnement, la production agricole et la réduction de la pauvreté. Toutefois les revenus des ménages ne transparaissent pas clairement en raison de l'absence d'observations contrefactuelles appropriées pour comparer les revenus des communautés participant aux programmes ou utilisant des pratiques de gestion des terres.

2.1.1 Sur le plan social

Selon le Plan de Développement Social (PDS, 2011-2015), en 2009, la couverture sanitaire fait état d'un médecin pour 29986 personnes, un infirmier pour 4487 personnes, d'une sage femme pour 5877 femmes en âge de procréer et des infrastructures couvrant 71.3 % de la population nationale. Le taux de prévalence du VIH / SIDA est de 0,7 %. Le taux d'utilisation des soins curatifs de 20 % en 2004 et 43,5% en 2009 est passé à 55,7% en 2010⁵. On constate également d'autres progrès dont, entre autres :

- ✓ une baisse de la létalité liée au paludisme qui passe de 0,13% en 2008 à 0,09% en 2009 pour une valeur ciblée à 1,5% en 2012 ;
- ✓ une hausse du pourcentage des accouchements assistés par du personnel qualifié passant de 21,90% en 2008 à 26% en 2009 pour une cible de 40% en 2012 ;
- ✓ une augmentation du taux de prévalence contraceptive moderne (16,5% en 2009 contre 13% en 2008 pour une cible de 14% en 2012) ;
- ✓ une baisse du taux d'insuffisance pondérale (de 35,5% en 2008 à 33,7% en 2009 pour une cible de 24% en 2012).

En termes d'amélioration du cadre de vie, la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement est de 8,4 %. Pour la couverture en eau potable, il existe 28 451 points d'eau modernes sur des besoins estimés à 45 813, soit un taux de couverture global de 62,66 % pour une cible de 80% en 2015.

Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 14.90% en 1997 à 16.05% en 1999⁶, de 62,1% à 75% entre 2007/2008 et 2009/2010, alors que l'objectif était de 72% pour 2010⁷. Les filles représentent 47,4 % de ce pourcentage et les garçons 66,7 %. Le taux d'alphabétisation est passé de 19,9% en 1999 à 29 % en 2010 dont 17,1 % pour les femmes et pour les hommes 42,8 %.

Ces progrès ont fait passer le Niger au 169^e rang sur 178 pays dans le classement du PNUD des pays en fonction de l'indice du développement humain en 2008. Malheureusement, la récurrence des aléas climatiques et notamment la sécheresse et les invasions acridiennes, ainsi que l'instabilité politique, ont ramené le Niger à la 186^e place sur 187 pays dans le rapport sur le développement

⁵ Revue à mi- parcours SDRP, 2012

⁶ RNDH 1997, 1998, 1999

⁷ Annuaire statistiques MEN, 2010

humain de 2011 avec un indice de développement humain de 0,295. L'objectif de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) est d'atteindre au moins la 100^{ème} place.

Tableau 3: Niveau d'atteinte de certains indicateurs globaux de la SDRP

Stratégie SDRP	Cibles 2012	Résultats atteints en 2010
Taux de croissance	7%	8,2%
Indice de pauvreté	42%	59.5%-
Taux de malnutrition	24%	-
TBS	94%	75%
Taux d'alphabétisation	45%	29,0 %
Taux de mortalité infantile juvénile	108 0/00	63.2 %0
Taux de mortalité maternelle	200 pour 100 000	5.54%0
Taux de prévalence du VIH/SIDA	Inférieur à 0,7%	Inférieur à 0,7%
Taux d'accès à l'eau potable	80%	64,25%
Taux d'accès au service électrique	3% en milieu rural ; 65% en milieu urbain	Globalement 23,65%
Indice synthétique de fécondité	6 enfants/femme	7,1
Couverture des besoins nationaux en céréales	110%	129%

Source : Revue à mi parcours de la SDRP 2012

2.1.2 Sur le plan économique

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est estimé à moins de 700 \$US par an selon le dernier rapport mondial sur le développement humain. Le taux de croissance moyen annuel du PIB réel sur la période 2000-2011 est inférieur à 5%, ce qui reste faible au regard du taux de croissance de la population (3,3%/an). Ce taux est en dessous des 7% requis pour espérer réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. La croissance économique est en effet très volatile du fait, notamment, de l'instabilité de la pluviométrie.

Par ailleurs, le taux annuel moyen d'accroissement du PIB pour l'ensemble du secteur primaire a été de 6,6%. Toutefois, si l'on considère les différents sous-secteurs, ce taux annuel ressort à 9,5% pour le PIB agricole, 2,1% pour l'élevage et 6,3% pour le secteur forestier et la pêche⁸.

La SDR, étant une déclinaison de la SDRP pour le secteur rural, renseigne le cadre logique de cette dernière à travers dix indicateurs. Le tableau ci-dessous présente le niveau de ces indicateurs en 2010.

⁸ DSRP, 2011

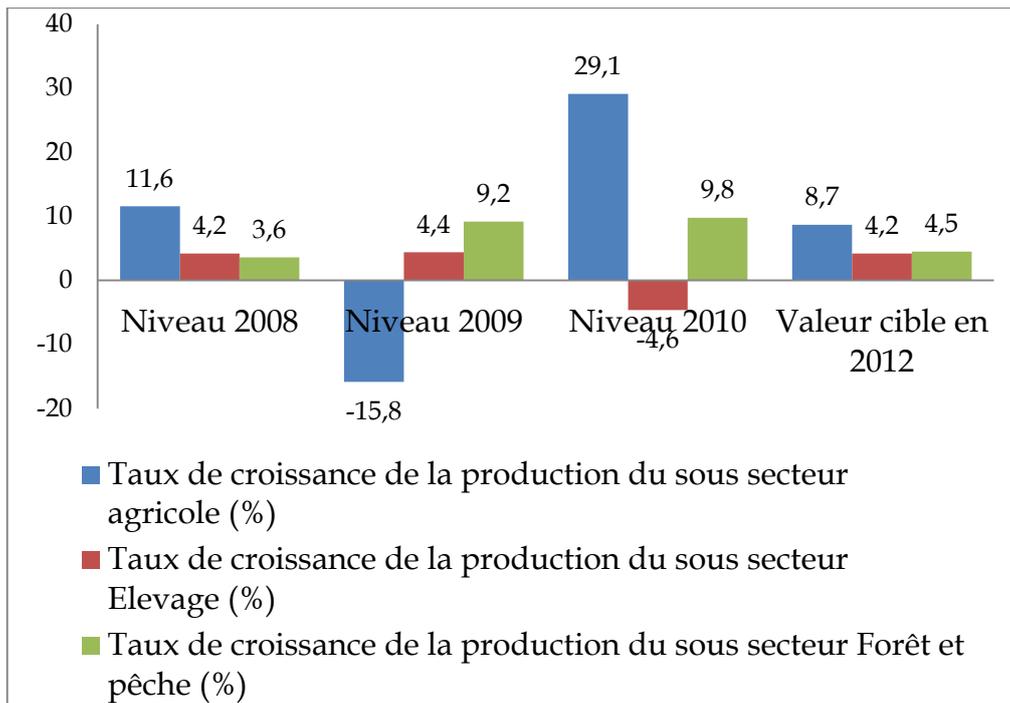


Figure 4: Indicateurs des différents secteurs de développement (2010)

D'une manière générale les indicateurs de croissances évoluent en dents de scie pour tous les secteurs. Cependant, dans le cas du secteur agricole, la fluctuation est particulièrement importante. L'année 2009 est marquée par un déficit important de croissance de production (-15.8%) suivi d'une année 2010 excédentaire (29,1%). Ceci s'explique par les variations climatiques intra et inter saisons agricoles. Le Sahel, comme le confirment les recherches des climatologues, est très influencé par les changements climatiques avec des déficits pluviométriques et les sécheresses récurrentes.

Après un quart de siècle de léthargie due à la méfiance vis-à-vis du nucléaire, le marché de l'uranium reprend du poids dans l'économie nigérienne comme principale source de richesse. En termes de revenus d'exportation, l'uranium est en tête du classement des produits avec une contribution de 69,8 %, suivi de l'or à 13,8 %, puis viennent les produits de l'élevage avec 8,2 % et les produits agricoles avec 4,2 %⁹.

Les ressources minières fondent l'espoir d'une croissance soutenue, notamment l'uranium qui, avec le complexe industriel en installation par le groupe nucléaire AREVA, devrait permettre de hisser le Niger au deuxième rang mondial des producteurs et promet une rente financière de trente ans pour les générations présentes et futures, offrant ainsi des capitaux importants pour le financement de l'économie nationale. De plus, les produits pétroliers occuperont bientôt une place importante dans l'appréciation du produit national brut grâce aux retombées économiques et financières de la première raffinerie en cours d'exploitation dans la région de Zinder et à travers l'exportation du pétrole brut vers les marchés internationaux dans les prochaines années.

Le PIB des activités extractives est ainsi passé de 37,762 milliards de FCFA en 2007 à 48,532 milliards de FCFA en 2010, soit une progression annuelle de 9,2% au cours de la période de mise en œuvre de la SDRP. L'objectif cible de 8,9% a donc été dépassé pour ce secteur.

⁹ INS, 2010

Tableau 4 : Parts annuelles (2002-2010) de l'État et des PTF au BIE

Année	État		PTF		Total (millier de FCFA)
	Montant (millier de FCFA)	%	Montant (millier de FCFA)	%	
2002	26555139	29,4	63727400	70,6	90282539
2003	20743135	22,1	73039089	77,9	93782224
2004	5797342	5,4	101226696	94,6	107024038
2005	32722331	24,6	100391147	75,4	133113478
2006	32132507	24,8	97396715	75,2	129529222
2007	39632096	25,2	117633144	74,8	157265240
2008	75925622	36,1	134265579	63,9	210191201
2009	119863668	48,8	125777749	51,2	245641417
2010	65492307	38,6	103964566	61,4	169456873

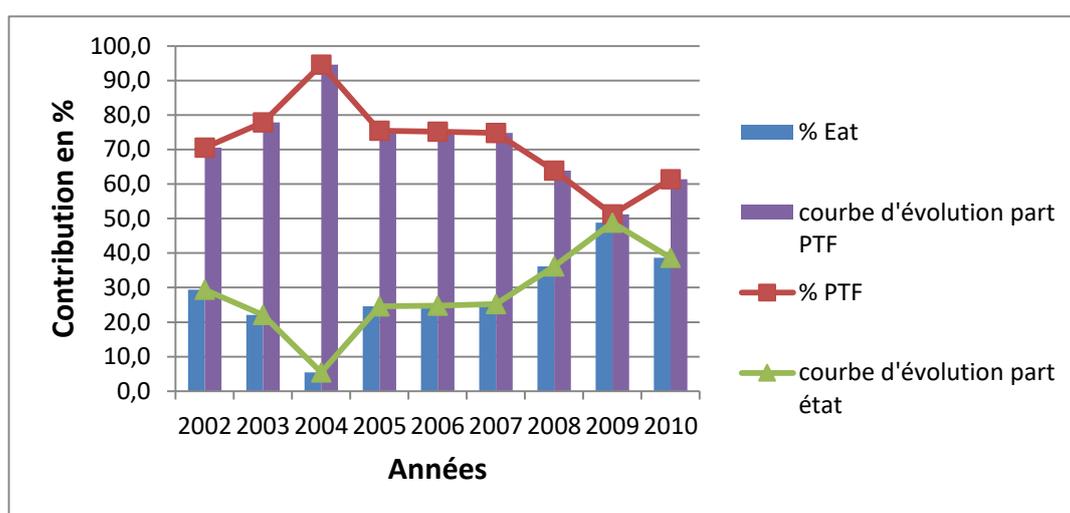


Figure 5: Evolution annuelle (2002-2010) des parts de l'État et des PTF au BIE

On constate que la part de l'État est toujours très en deçà de la contribution des partenaires techniques et financiers à l'exception de l'année 2009 (cf. fig. 6). Le PIB a varié de 2057 milliards de FCFA en 2007 à 2404 milliards de FCFA en 2008 et 2481 milliards de FCFA en 2009, soit un accroissement réel respectivement de 3,4%, 9,3% et -1,2%¹⁰. L'économie nigérienne est extravertie avec une balance commerciale largement déficitaire avec -120,5 milliards de FCFA en 2007, -194,3 milliards de FCFA en 2008 et -212,1 milliards de FCA en 2009¹¹. Ce déséquilibre entre les importations nettement supérieures aux exportations est en partie lié à une faiblesse de la base productive.

2.1.3 Sur le plan environnemental

En matière d'amélioration du cadre de vie, les Conventions internationales sont mises en œuvre à travers notamment le renforcement des capacités des acteurs dans le cadre de la protection de la couche d'ozone et l'adaptation au changement climatique, mais aussi avec l'élaboration de programmes liés aux déchets ménagers en partenariat avec la société civile et des plans d'aménagements et de gestion de ceintures vertes périurbaines.

¹⁰ INS, 2009

¹¹ BCEA, 2009

Sur le plan des productions forestières, les superficies représentent environ 16% du territoire national. Elles fournissent environ 87% des besoins énergétiques nationaux. Elles ont une productivité primaire comprise entre 0,3 et 1 tonne de matière sèche par hectare. Ces ressources forestières et celles qui y sont associées comme le miel, les sous-produits non ligneux et l'écotourisme, jouent des rôles économiques importants. En illustration, l'exploitation du bois de chauffe génère environ 105 milliards de FCFA sur l'ensemble de la filière¹² et les productions de miel 12 000 000 FCFA¹³. L'exploitation commerciale du rônier et des sous produits portent sur des chiffres d'affaires de 50 724 500 à 152 173 500 FCFA/an¹⁴ tandis que l'écotourisme, faiblement développé, permet des recettes directes annuelles moyennes de 10 254 500 FCFA. Les recettes cumulées (forestières, fauniques et halieutiques) recouvrées au titre de l'année 2010 se chiffrent à 332 725 764 FCFA¹⁵.

S'agissant des produits forestiers non ligneux, la filière de la gomme arabique se développe tout particulièrement, avec une production estimée entre 2 000 et 4 000 tonnes par an, notamment grâce aux plantations privées et communautaires. La contribution de la gomme arabique au PIB national est évaluée à environ 0,6% alors que la contribution de l'ensemble de secteur forestier est à hauteur de 9,25%¹⁶. Cependant, les ressources végétales se dégradent sous les effets conjugués des actions anthropiques et des aléas climatiques. En effet, l'extension des champs et la mutilation des arbres entraînent des pertes annuelles en ressources forestières et en terres forestières de 80 000 à 100 000 ha¹⁷.

Les efforts de reboisement, en dehors des formations naturelles ont touché 135 187 ha entre 1980 et 2005, soit un reboisement moyen annuel de 5 400 ha¹⁸, ce qui est loin de compenser les pertes. Cependant, les efforts de récupération des terres et de reboisement se sont intensifiés et ont atteint 25 105 ha, 30 531 ha et 35 239 ha respectivement en 2008, 2009 et 2010 (cf.fig. 7, 8, 9, 10).

Les ressources forestières participent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à certains produits, dit « produits de cueillette » très appréciés pour la consommation humaine et qui occupent une place particulière en période de soudure. Il s'agit notamment de fruits, feuilles ou autres parties fraîches ou transformées des espèces suivantes : gomme arabique, baobab, jujubier, datte sauvage, tamarin, etc. Malgré leur énorme potentiel, les produits de cueillette restent faiblement exploités et valorisés. Ce potentiel mérite d'être valorisé compte tenu de l'impact important qu'il peut avoir en termes d'alimentation et de nutrition, ainsi que de lutte contre la pauvreté avec l'amélioration des revenus surtout pour les femmes.

Sur le plan des productions piscicoles, le Niger dispose de ressources halieutiques appréciables d'environ 400 000 ha de plans d'eau tributaire des conditions hydrologiques et de l'équilibre des écosystèmes. La production annuelle de poissons frais a enregistré une évolution décroissante passant de 13 939 tonnes en 2006 à 5 961 tonnes en 2010, soit -58%¹⁹. Elle fait vivre en moyenne plus de 50 000 individus composés de pêcheurs, transformateurs, mareyeurs et d'intermédiaires.

¹² BEEIE, 2011

¹³ INS, 2010

¹⁴ BEIE, 2011

¹⁵ DGEEF. 2010

¹⁶ CNEDD, 2001

¹⁷ DE/MHE/LCD, 2004

¹⁸ CNEDD/FEM/PNUD, 2007

¹⁹ DPA, 2010

Les principales contraintes pour le développement du secteur sont entre autres l'ensablement, l'étiage, l'assèchement et le tarissement des plans d'eau, la faible productivité des milieux naturels, l'inefficacité du système de crédit et d'épargne, l'enclavement des zones de production et l'insuffisance des méthodes de conservation et de transport, de même que l'absence de plan directeur de développement des pêcheries.

Afin de dynamiser ce secteur, il y a lieu de lutter contre les végétaux envahissants comme l'*Echhornia cracipes* (la jacinthe d'eau) et le *Typha australis*, améliorer la navigabilité du fleuve Niger, former les pêcheurs, aménager les mares et points d'eau permanents et assurer un approvisionnement efficace des pêcheurs en intrants et équipements de pêche.



Figure 7 : Dune en phase de fixation, phase pilote PNEDD à Téra Nord



Figure 6: Dune fixée 10 ans après à Kolman/ Téra PNEDD à Téra Nord

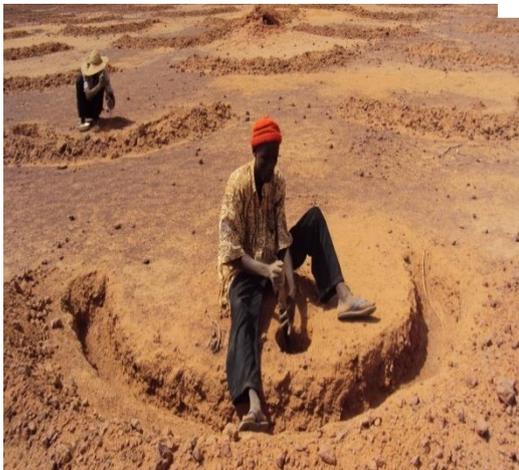


Figure 9: Site dégradé en récupération



Figure 8: Site reboisé en acacia Sénégal 3 ans après

2.1.4 Réalisations de la société civile

La mise en œuvre de l'Agenda 21 est marquée par l'adoption d'une approche participative impliquant les organisations de la société civile et les organisations communautaires de base qui ont connu un foisonnement à partir de 1991. On constate qu'avant l'avènement de RIO 92, il existait environs douze ONG, contre 1162 en 2011 (fig11).

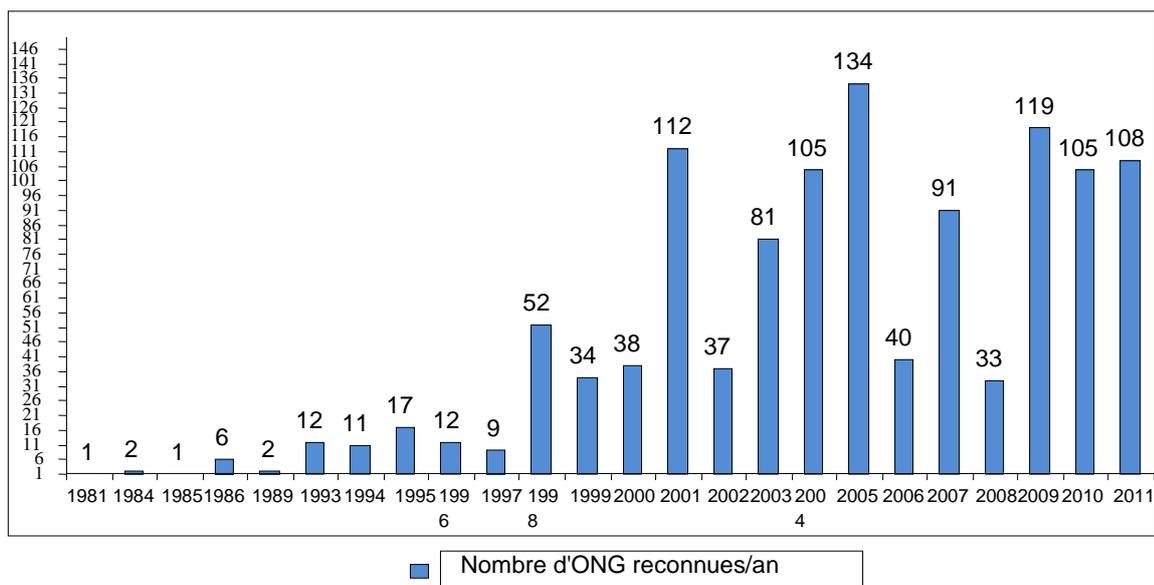


Figure 10: Nombre des ONG reconnues par an
 Source : Direction des Libertés publiques du MISP/AR, 2012

Leurs interventions ont permis la responsabilisation accrue des populations dans la réalisation des activités. Ainsi les ONG et associations ont appuyé les efforts de l'État et ses démembrements à travers des cadres de concertation et d'actions. Ces cadres ont pour mission de créer la synergie et de la matérialiser à travers la mise en œuvre de l'ensemble des programmes contenus dans les Conventions des Nations Unies sur l'environnement.

Cela s'est traduit concrètement par des actions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de formation des populations, conformément aux différents Objectifs du Millénaire et à l'Agenda 21. Elles ont aussi contribué à la prise en compte des spécificités des régions mais aussi et surtout des priorités et du savoir-faire des populations. Plusieurs formations ont été menées dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des ONG, ce qui leur a permis de participer au financement de nombreuses activités de terrain, à travers des projets locaux (cf. fig12).

La contribution des organisations de la société civile à la lutte contre la pauvreté à travers la promotion d'activités génératrices de revenus, la micro finance, la promotion de la femme et le genre, le développement local communautaire ainsi que la gouvernance ne sont toutefois pas assez significatives. Les dépenses ne représentaient que 2% du montant total de 27 milliards FCFA en 2010.

La figure 12 ci-après donne la répartition des dépenses par secteurs/domaines d'intervention d'OSC.

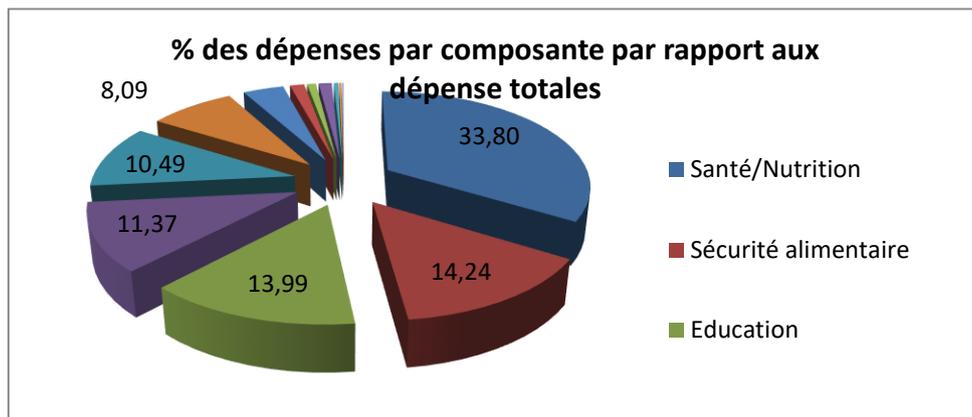


Figure 11: pourcentage des dépenses par composante par rapport aux dépenses totales
 Source : MPAT/DC, 2010

L'État, les partenaires au développement et la société civile ont tous apporté leurs contributions pour l'atteinte des objectifs assignés à travers les différentes Conventions et accords multilatéraux sur le développement durable. Cependant, l'inadéquation entre le taux de croissance de la population de 3,3%²⁰ et le taux moyen de production agricole nationale de 2,2%²¹, la dégradation des terres, la récurrence des sécheresses parmi tant d'autres paramètres constituent de sérieux défis à relever.

Au cours de cette mise en œuvre quelques points forts et faiblesses furent néanmoins relevés et développés dans le chapitre suivant.

2.2 Analyse des points forts et faibles des approches

Après ce parcours des résultats mentionnés depuis la première Conférence de Rio, les forces et les faiblesses ci-après se dégagent.

2.2.1 Les forces

✓ Sur le plan organisationnel

- l'implication et la participation de l'ensemble des acteurs (administration, société civile, secteur privé, etc.) dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PNEDD ;
- l'existence des structures décentralisées de l'État ;
- la prise en compte des questions d'environnement et de développement durable dans les planifications stratégiques ;
- l'existence d'un cadre de concertation entre les différents partenaires sur les questions d'environnement et de développement durable.

✓ Sur les plans institutionnel et politique

- l'engagement politique fort des plus hautes autorités du pays avec l'inscription de la question du développement durable dans la Constitution du 25 novembre 2010;

²⁰ INS, 2011

²¹ MA, 2011

- la mise en place d'une structure unique de coordination (CNEDD) pour les questions d'environnement et de développement durable, point focal des trois Conventions de Rio, et son ancrage institutionnel au cabinet du Premier Ministre ;
- la création des commissions techniques permanentes chargées d'appuyer le CNEDD dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes;
- la création des organes décentralisés du CNEDD au niveau régional et local.

✓ **Sur le plan des ressources humaines**

- le développement du partenariat entre les différents acteurs avec la participation de la société civile, des populations locales, des organisations communautaires de base, de l'administration publique, des opérateurs économiques et de l'assistance technique ;
- le renforcement et la contribution de l'expertise nationale.

✓ **Sur le plan des ressources financières**

- la contribution de l'État ;
- la contribution de la population locale, des organisations communautaires de base ;
- la contribution de la société civile;
- l'appui financier, matériel et logistique des partenaires au développement notamment le PNUD et le système des Nations Unies, le FEM, la coopération française, la coopération italienne, la coopération américaine, la coopération espagnole, la coopération japonaise, la coopération luxembourgeoise, la Banque Mondiale, Capacité 21, l'UNSO, les secrétariats exécutifs des trois Conventions, le CILSS, l'OSS, la GIZ, BAD, etc.

✓ **Sur le plan législatif**

- l'élaboration de nouveaux textes conformes aux Conventions ratifiées par le Niger, comme mentionné dans le chapitre précédent ;
- la révision de certains textes pour disposer des conditions favorables à la mise en œuvre du PNEDD, comme mentionné dans le chapitre précédent;
- la révision d'autres textes pour les adapter aux réformes institutionnelles, techniques et juridiques tel que le Code forestier.

D'une manière générale, le Niger a bénéficié d'un engagement politique fort qui a favorisé la mise en place, non seulement d'une structure unique de coordination ayant facilité l'implication de tous les acteurs, mais aussi de l'adoption de textes réglementaires et juridiques et la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour contribuer au financement du développement au Niger.

2.2.2 Les faiblesses

Le conflit institutionnel constitue une contrainte majeure des actions de développement et la résolution de ces conflits devrait être une priorité afin de créer des synergies indispensables entre les différents acteurs et parties prenantes. Le manque de synergie entre les différents projets et programmes dans la mise en œuvre de leurs actions de sensibilisation ainsi que le manque de compétences sur certains domaines émergents représentent aussi des obstacles à la réalisation du développement durable.

✓ **Sur le plan organisationnel**

- la faible participation du secteur privé;
- l'insuffisance de la sensibilisation sur le PNEDD;
- les difficultés de coordination, de synergie et d'harmonisation des interventions.

✓ **Sur les plans institutionnel et politique**

- le processus de décentralisation du CNEDD est inachevé au niveau des départements et communes;
- les années d'instabilité politique que le pays a connues ;
- les conflits de compétences entre les structures étatiques ;
- l'insuffisance dans le fonctionnement des commissions techniques.

✓ **Sur le plan des ressources humaines**

- la faible valorisation de certaines compétences nationales;
- la mobilisation insuffisante des populations.

✓ **Sur le plan des ressources financières**

- la faible mobilisation de ressources pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du développement durable ;
- la faible affectation de ressources au développement durable.

✓ **Sur le plan législatif**

- la faible vulgarisation des textes législatifs et réglementaires ainsi que la faible application des textes popularisés.

Ces faiblesses sont principalement dues au manque de moyens financiers qui ont ralenti la finalisation du processus de décentralisation de la structure de coordination aux niveaux des départements et communes, la vulgarisation des documents de stratégie et des différents textes adoptés pour la promotion du développement durable. La pertinence de ces faiblesses ressort encore plus dans l'analyse des contraintes de l'opérationnalisation du développement du Niger dans la partie suivante.

2.3 Les contraintes de l'opérationnalisation du développement durable

Avec une superficie de 1 267 000 Km², le Niger est l'un des pays les plus vastes d'Afrique. C'est un pays enclavé dont le climat est aride au nord, sahélien à l'ouest, au centre-sud et à l'est et sahélo-soudanien dans l'extrême sud-ouest. Seulement 1% du territoire (extrême sud-ouest) reçoit plus de 600 mm de pluie par an, tandis que 89% du territoire, localisés dans la partie nord, reçoit moins de 350 mm de pluie par an. Au cours des dernières décennies, le régime pluviométrique a connu un déficit moyen compris entre 20% et 30% selon les années et les régions. Les sols sont sablonneux ou argilo-sablonneux, pauvres en éléments nutritifs et en matière organique. Les sols cultivables sont à plus de 80% dunaires et 15 à 20% sont des sols hydromorphes moyennement argileux²².

²² SEDES, 1987

Le réseau hydrographique est issu des deux bassins importants, à savoir le bassin du fleuve Niger et celui du Lac Tchad. L'ensemble du réseau draine annuellement 24 à 30 milliards de m³ d'eau dont seulement 1% est exploité. S'agissant des écoulements souterrains renouvelables, ils représentent un volume annuel de quelques 2,5 milliards de m³ dont moins de 20% exploités actuellement. Les principaux aquifères du Niger sont contenus dans les formations sédimentaires des domaines du Niger occidental et du Niger oriental²³. Il convient d'ajouter à ce potentiel la réserve considérable d'environ 2 000 milliards de m³ d'eau souterraine non renouvelable, dont une partie infime est exploitée pour le moment par les sociétés minières et l'agriculture oasisienne.

Sur le plan démographique, l'une des caractéristiques fondamentales de la population nigérienne est son fort taux de croissance estimé à 3,3%. Ainsi, entre 1988 et 2010, la population du Niger a doublé, passant de 7 256 626 à 15 203 822 habitants²⁴. En 2012, la population nigérienne devrait être de plus de 16 274 738 habitants dont près de 50,05% de femmes (soit 8 145 088) et 49,2 % de jeunes de moins de 15 ans. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national. Près de 79,6% de la population, soit 12 099 000 personnes, vivent en milieu rural contre 20,4% en milieu urbain avec une forte concentration dans la capitale, Niamey, qui abrite presque 40% de la population urbaine du pays²⁵. Les migrations touchent 65,58% des actifs agricoles (15 ans et plus). Les migrations régionales et internationales ne représenteraient que 5 à 11% des migrations totales²⁶.

De plus, la croissance économique du Niger est insuffisante au regard des besoins des populations. En effet, la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, les crises alimentaires (en 1997, 2005, 2010 et 2011), les instabilités politiques (1996, 1999 et 2010) et la crise financière internationale en 2008 ont eu notamment pour conséquences un ralentissement de l'économie du pays et des difficultés dans la mise en œuvre des différents programmes et projets élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21. D'après le Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire, sur les 1 630 milliards FCFA annoncés par les partenaires lors de la table ronde, 527 milliards ont été effectivement mobilisés et des conventions ont été signées à hauteur de 272 milliards de FCA, soit des engagements fermes de l'ordre de seulement 49% pour lancer le Niger sur la trajectoire de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Par ailleurs, la faiblesse des appuis pour associer les communautés dans l'analyse-diagnostic, la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de développement constitue aussi un obstacle majeur.

La prise en charge des questions environnementales se trouve ainsi confrontée à de multiples problèmes dont la faible mobilisation des financements concernant la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification, la perte de la diversité biologique, les changements climatiques et le développement durable et pour la promotion d'une éducation environnementale pour créer une Génération Nouvelle de Gestionnaires de l'Environnement (GNGE).

Cette série non exhaustive de contraintes ont poussé le Niger à s'orienter vers la définition de nouvelles visions et perspectives pour le bien être des générations présentes et futures qui vont également devoir répondre aux nouveaux défis auquel le monde fait face.

²³ MHE/LCD, 1999

²⁴ INS, 2010

²⁵ Ibid.

²⁶ RGPH, 2001

Chapitre 3: DEFIS EMERGENTS ET PERSPECTIVES

La communauté internationale s'accorde de plus en plus sur certaines questions émergentes. Ce chapitre traite de quelques sujets émergents et identifie des perspectives à l'implantation du développement durable au Niger.

3.1 Questions émergentes

3.1.1 Des crises alimentaires de plus en plus récurrentes

La situation alimentaire mondiale est de plus en plus critique sous les effets conjugués des changements climatiques, de la hausse des prix des produits alimentaires et de la crise financière mondiale. Les contextes climatique et environnemental difficiles du Niger constituent une menace permanente sur la disponibilité, les possibilités d'accès à l'alimentation et son utilisation par la population.

Au Niger, les périodes de crises alimentaires sont de plus en plus rapprochées, faisant de ces dernières une question émergente à laquelle des solutions idoines doivent être trouvées. C'est pourquoi la Constitution de la VII^{ème} République stipule en son article 12 que « Chacun a droit à la vie, à la santé, à l'intégrité physique et morale, à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, à l'éducation et à l'instruction dans les conditions définies par la loi ».

La sécurité alimentaire doit être perçue à partir de trois dimensions essentielles relatives à l'alimentation : l'accessibilité, la disponibilité et l'utilisation. L'insécurité alimentaire renvoie, au Niger, à une situation dans laquelle le disponible alimentaire par habitant reste encore limité. La quantité et la qualité nutritionnelles de la consommation ainsi que l'accès aux denrées alimentaires sont difficilement assurés chez les couches défavorisées de la population. Le déficit céréalier prononcé s'accompagne au Niger d'une insécurité alimentaire entraînant des problèmes de malnutrition chez les populations vulnérables.

Suite à un déficit céréalier de 410 665 tonnes enregistré en 2010 et lié à une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace pendant la saison pluvieuse de 2009, une crise alimentaire touche en 2011, d'une manière ou d'une autre, jusqu'à 7,1 millions de personnes, soit 48% de la population. Cette nouvelle crise confirme un problème structurel lié en partie à la mise en œuvre insuffisante des politiques agricoles, voire même à leur inadaptation.

Les différentes évaluations ont permis d'établir une carte de la vulnérabilité alimentaire du pays en 2011 comme l'indique la figure ci-dessous. Selon l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages au Niger de novembre 2011, l'insécurité alimentaire affecte globalement 11 à 25% de la population totale en milieu rural.

Les interactions entre l'environnement et la sécurité alimentaire incitent à envisager la mise en œuvre de mesures correctives en faveur de la nature à travers une exploitation rationnelle des ressources pour garantir la survie des générations futures. En effet, une des dimensions cruciales de la sécurité alimentaire est la production agricole. Malheureusement, la rareté de la ressource en terre et eau dans les pays sahéliers contraint les populations déjà nombreuses à exercer une forte pression sur les ressources naturelles limitées.

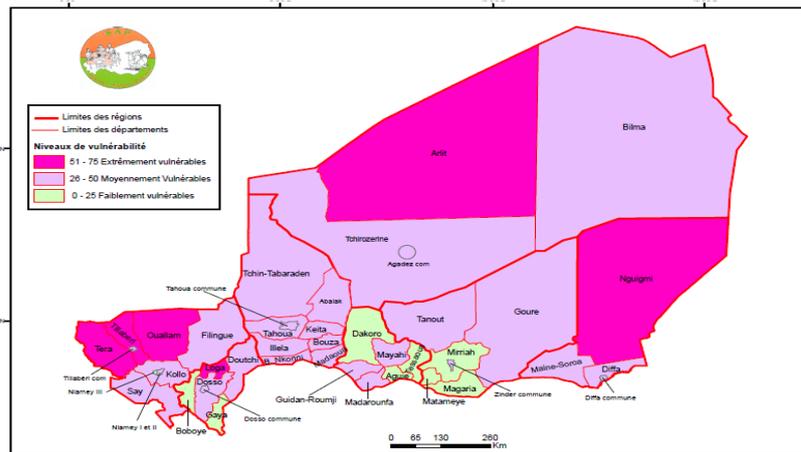


Figure 12: Carte de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (SAP, 2011)

3.1.2 Les changements climatiques

Le climat du Niger se classe dans la catégorie des climats tropicaux secs. La pluviométrie varie en moyenne entre 0 et 150 mm en zone saharienne, 150 à 300 mm en zone sahélo-saharienne, 300 à 600 mm en zone sahélienne et plus de 600 mm en zone sahélo-soudanienne (cf. Fig. 14)

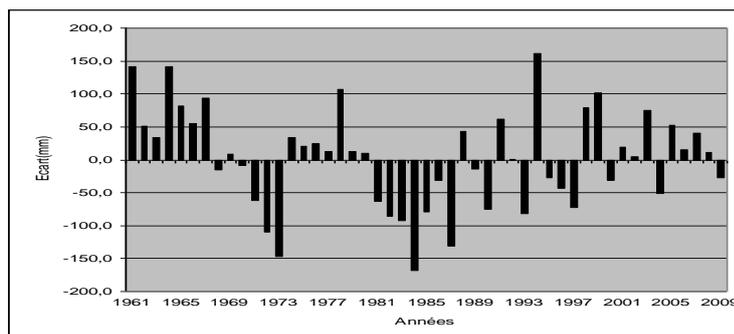


Figure 13: Évolution des écarts de la pluviométrie annuelle par rapport à la moyenne sur la période 1961- 2009 au Niger
Sources : CNEDD, Seconde communication Nationale, 2009

Les températures restent élevées, accusant de fortes hausses au niveau des maxima et des minima.

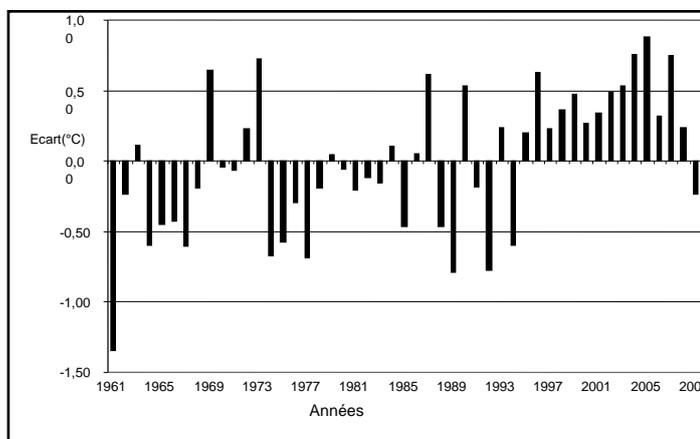


Figure 14: Évolution des écarts de la température max. annuelle par rapport à la moyenne sur la période 1961- 2009 au Niger
Sources : CNEDD, 2nde communication Nationale, 2009.

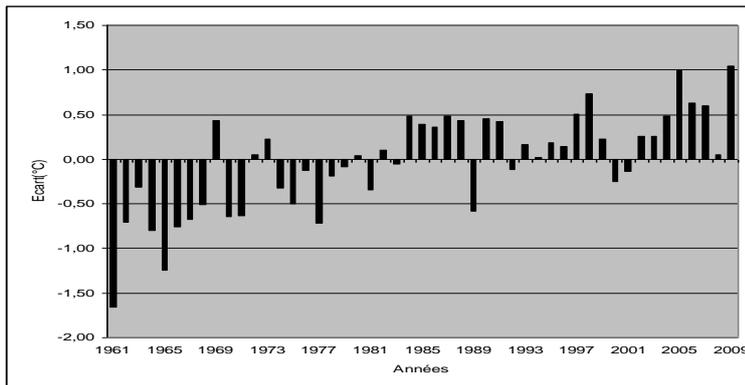


Figure 15: Évolution des écarts de la température minimale annuelle par rapport à la moyenne sur la période 1961- 2009 au Niger

Source : CNEDD, 2^{nde} communication Nationale, 2009

Les travaux des deux communications nationales sur les changements climatiques (CNI et SCN), du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA), du projet pilote de renforcement de la résilience agricole (PANA -Résilience agricole) et du Programme Africain d'Adaptation (PAA), permettent de mieux cerner les tendances et risques climatiques dans ce contexte sahélo-saharien nigérien.

Les projections climatiques à l'horizon 2020 - 2049, indiquent :

- ✓ Pour les pluies :
 - Une forte variabilité des précipitations, avec une diminution de 5% à 40% à l'ouest et une augmentation de 5 % à 35% sur l'autre moitié ;
 - une augmentation de la fréquence de fortes précipitations et des sécheresses ;
 - une légère hausse du cumul des précipitations avec cependant une forte variabilité intra-saisonnière et spatio-temporelle ;
 - une diminution de la longueur des saisons pluvieuses ;
 - un démarrage plus tardif de la saison des pluies ;
 - une diminution constante du nombre de jours de pluies entre 1951 à 2008 ;
 - une hausse des événements pluvieux extrêmes.

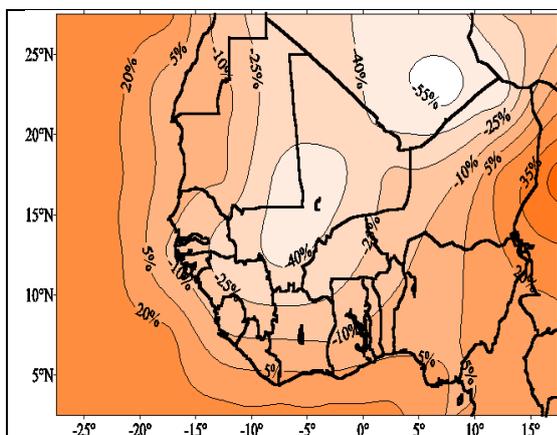


Figure 16: Projection de la pluviométrie future au Niger à partir du modèle

Source : Raymond Malou 2008

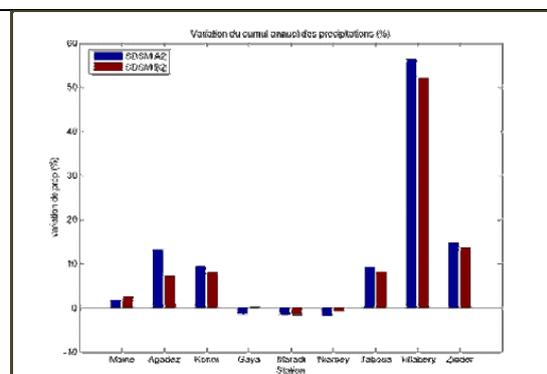


Figure 21: Relative variations of annual rainfall in all stations with regard to the period 1961-1990

Source : CNEDD, Seconde communication Nationale 2009

La température pourrait varier de 2,5° et 4°C à l'horizon 2020-2049, selon les régions comme l'indique la figure suivante.

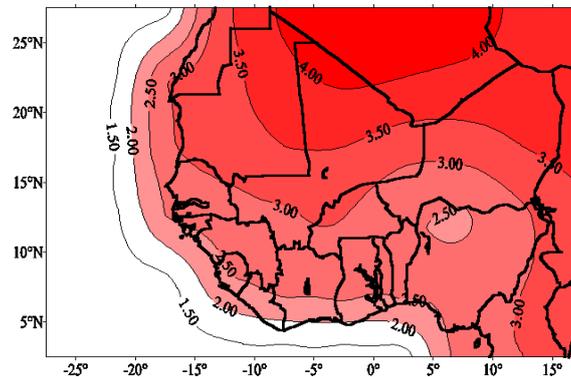


Figure 18: Projection de la température future au Niger à partir du modèle
 Source : Raymond Malou 2008

Ces changements climatiques pourraient donc avoir des impacts sensibles sur les ressources et secteurs de développement au Niger.

- ✓ Sur les ressources en eau ces impacts se résument comme suit :
 - une diminution sensible des débits des cours d'eau ;
 - la disparition de certaines mares ;
 - une réduction drastique de la superficie du Lac Tchad.
 - la durée de la saison agricole est réduite ;
 - une diminution de 5% à 40% à l'ouest ;
 - une augmentation de 5 % à 35% sur l'autre moitié du pays.

- ✓ Sur plan agricole on peut citer :
 - une réduction du cycle de croissance du mil de 2 à 3 jours à l'horizon 2020 et de 4 à 5 jours à l'horizon 2050 ;
 - une baisse des rendements des principales cultures céréalières (mil, sorgho et niébé) allant de 4,6 % à 25 % (variable selon les céréales et les modèles) ;
 - une dégradation physique et chimique des sols entraînant une diminution de la productivité agricole et des ressources végétales de pâture pour les animaux ;
 - l'arrêt de la culture de certaines céréales telles que le blé et le souchet (Tahoua) ;
 - diminution de 10 à 25 % du rendement moyen des cultures de mil et de sorgho d'ici 2080 ;
 - augmentation possible du rendement moyen de la culture du riz qu'il soit produit en pluvial ou en irrigué ;
 - en 2080, si rien n'est fait d'ici là, la culture du blé aura définitivement cessé et à partir de 2050, celle du maïs aura commencé à être ardue ;
 - une baisse de la production de biomasse sèche (céréales sèches ou fourrage pour l'élevage).

- ✓ Sur le plan social cette situation pourrait créer :
 - une exacerbation de l'exode rural ;

- une aggravation et/ou recrudescence de pathologies vectorielles (malaria, méningite à méningocoque, rougeole).



Figure 19: Des étiages exceptionnels. En mai 1985, étiage sévère du fleuve Niger. Ici une vue prise sous le pont Kennedy à Niamey.

Par ailleurs, l’emprise des sécheresses répétitives et la recrudescence des inondations impriment aux communautés des coûts parfois exorbitants. Par exemple en 1998, il y eut plus de 9000 ha de champs et rizières détruits, près de 8000 têtes de bétails décimées et plus de 40 000 personnes touchées avec 4000 habitations effondrées. En 2009 et 2010, plusieurs dizaines de milliers de têtes d’animaux à travers plusieurs régions du pays ont été décimées. On estime ainsi que sur la période 2000-2008, les coûts d’impacts des catastrophes d’origine climatique se sont élevés à un montant de 8,5 milliards à 17,5 milliards de dollars.



Figure 20: Image de sinistre des inondations d’Agadez (HELP, 2009).



Figure 21: Image de sinistre des inondations d’Agadez (HELP, 2009).

A ce titre, les changements climatiques, qui constituent des menaces sérieuses pour les systèmes socio économiques (cultures, infrastructures) et humains, restent pour le Niger un des plus importants défis émergents.

3.1.3 Gouvernance

Afin de prendre soin de ses ressources environnementales limitées dont dépend la majorité de la population pour ses besoins aussi bien alimentaire qu'énergétique, le Niger a décidé de mettre en place une structure unique de coordination des questions environnementales et de développement durable.

Cette structure doit contribuer à la résolution des problèmes dus à la pression humaine et animale sur les ressources naturelles. Ceci hypothèque aussi la durabilité des modes de production agro-sylvio-pastorale et se traduit notamment par la saturation foncière, une multiplication des conflits liés au foncier et à la gestion de l'espace, l'accroissement des terres incultes et indurées, l'absence des jachères, le défrichement de nouveaux espaces, l'amenuisement des terres forestières et la perte de la diversité biologique accentuée par les effets néfastes des changements climatiques.

La lutte contre la pauvreté étant indissociable de la restauration et de la préservation de l'environnement, l'élaboration et la mise en œuvre effective de la Stratégie de Développement Durable (SNDD) devrait certainement favoriser la stabilité et la durabilité de la gestion des ressources naturelles au Niger.

A l'instar du Niger qui s'est dotée d'une structure de coordination unique des trois Conventions post Rio, d'autres pays pourraient s'en inspirer dans le processus de construction d'une nouvelle gouvernance mondiale, qui pourrait conduire, entre autres, à une réforme des Nations unies, afin d'en adapter l'architecture et l'efficacité face aux défis sociaux et environnementaux auxquels sont confrontés aussi bien les pays les moins avancés que la planète entière.

3.1.4 Economie verte

L'économie verte est une régulation de l'économie sur la base de principes d'intérêt général qui s'impose aux logiques économiques et financières actuelles et débouche non seulement sur des modifications économiques, mais aussi sur une économie régulée et une inflexion des comportements individuels et collectifs. Dans son acception large, elle doit prendre en compte les trois piliers du développement durable ainsi que la dimension culturelle et pourrait ainsi constituer un des moyens pertinents pour atteindre le développement durable surtout pour les pays en développement.

L'économie verte mettrait en relief les défis et opportunités pouvant exister dans les différents domaines de développement économique et social tels que la sécurité alimentaire, la gestion rationnelle de l'eau, l'accès universel aux services énergétiques modernes, les villes durables, la santé publique, la création d'emplois durables et le développement soutenu des ressources humaines y compris la jeunesse.

Les jeunes sont parmi les premières victimes des crises économiques, sociales et écologiques qui affectent le Monde. Le chômage est en effet l'un des principaux maux affectant la jeunesse, en particulier en Afrique. Cette population jeune, qui connaît une forte croissance démographique et qui est de plus en plus scolarisée, attend que des opportunités lui soient proposées, notamment par la création d'emplois verts dans six secteurs d'activités à savoir l'entrepreneuriat rural, les industries extractives, les NTIC, l'artisanat, la culture et le tourisme, de même que les institutions financières et bancaires et les infrastructures.

Au niveau mondial, la conférence Rio+20 peut marquer le début d'une transition accélérée et approfondie vers une économie verte, c'est-à-dire une économie qui génère de la croissance, crée des emplois et permet d'éradiquer la pauvreté par des investissements dans le capital naturel dont dépend la survie à long terme de notre planète. Elle peut aussi constituer la première étape de la nécessaire réforme de la gouvernance internationale en matière de développement durable.

3.1.5 Défis liés à l'urbanisation

Le Niger est un pays faiblement urbanisé, avec 3,7 millions d'urbains sur une population totale de 15,2 millions d'habitants en 2009²⁷, soit le quart de la population totale. Cependant, le taux annuel de croissance démographique urbaine est important et représente 6,2% par an, contre 3,3% pour la population totale.

Le taux d'urbanisation a connu une importante progression en passant de 5% en 1960 à 12% en 1977²⁸, 15% en 1988²⁹, 16% en 2001³⁰ et 20,1% en 2010³¹. De ce fait la population urbaine a quadruplé ces cinquante dernières années. Si la tendance actuelle persiste, la population urbaine représentera plus de 40% de la population totale d'ici 2030.

D'après le dernier recensement général de la population³², le Niger compte 40 centres urbains dont 3 grandes villes, 29 villes moyennes et 8 petites villes. Or les déchets solides ménagers, les eaux usées et les excréta, les déchets industriels et biomédicaux, et les pollutions atmosphériques, prolifèrent en l'absence d'un plan cohérent d'urbanisation. La production des déchets solides à l'échelle de l'ensemble des centres urbains au Niger n'a pas fait l'objet d'évaluation. Cependant, d'après les estimations, la production des déchets solides ménagers est de 0,65 kg/hab/j pour les grandes villes et 0,30 kg/hab/j pour les petites et moyennes villes.

Tableau 5: Evolution et projection de la population totale et urbaine du Niger de 1982 à 2030

	Année				
	1982	2003	2009	2015	2030
Population totale (en Millions)	5,9	11,8	15,2	18,6	30,7
Population urbaine	0,8	2,6	3,7	5,4	13,2
Part population urbaine (%)	14	22	24	29	43

Source : MUH, 2011

Cette forte urbanisation crée une importante demande en bois d'œuvre. C'est pourquoi une nouvelle politique d'économie de bois construction doit être promue, comme par exemple, la « Méthode ABOU ». Cette méthode de construction de bâtiments et de piédroits d'ouvrages hydrauliques en dur sans mortiers de poses, ni coffrage, ni serre-joints, sanctionnée par plusieurs brevets d'invention, permet de mener des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

²⁷ INS

²⁸ RPG77

²⁹ RPGH88

³⁰ RPGH2001

³¹ Le Niger en chiffres 2011

³² RGP/H 2001

Il faudrait promouvoir l'utilisation de technologies innovantes dans la construction et le bâtiment, utilisant notamment les matériaux locaux qui offrent une plus grande efficacité énergétique et diminuent l'empreinte écologique, en vue de l'amélioration des conditions de vie.

La question de l'urbanisation pose également le problème de l'assainissement et d'accès à l'eau potable.

3.1.6 Accès à l'eau potable et assainissement

La reconnaissance mondiale du Droit de l'Humanité à l'eau potable en 2010 confirme qu'il faut encore améliorer l'accès à l'eau potable dans le monde. En effet, ce droit garantit à tous les être humains l'accès à des quantités suffisantes d'eau potable sûre, physiquement accessible, acceptable et à un prix modéré. Bien que l'on ne dispose pas de statistiques globales sur le nombre de personnes qui n'ont pas accès à ce type d'eau, on estime que leur nombre dépasse plusieurs milliards.

Au Niger, en 2010, le taux national de couverture des besoins en eau potable serait de 66,93%³³ et de 73,75% en milieu urbain. L'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger dispose en son article 4 que « chaque citoyen a le droit fondamental d'accès à l'eau ». « L'État a l'obligation dans ce domaine de mettre à la disposition de chacun de l'eau en quantité suffisante et de qualité et d'un coût acceptable, à tout temps et partout où besoin sera » (Article 5). Toutefois, la création d'une Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) par la loi 2000-12 du 14 août 2000 traduit une cession partielle des actions de l'État au secteur privé.

La forte croissance de la population nigérienne oblige ainsi l'État à augmenter ses investissements pour garantir un meilleur accès à l'eau potable notamment dans les villes et les grosses agglomérations.

Sur le plan de l'hydraulique urbaine et rurale, le Gouvernement entend mener des actions visant à améliorer l'accès à l'eau potable. Pour l'hydraulique urbaine, le taux de desserte des villes devrait être porté de 74% en 2010 à 85% d'ici 2015. Quant à l'hydraulique rurale, le taux de couverture devrait être rehaussé de 74,6% en 2010 à 88% et le taux d'accès à l'eau potable de 48% en 2010 à 58% en 2015.

Selon l'International Water Association en 2012, l'assainissement est un aspect négligé du développement dans la plupart des pays où les dépenses publiques sont limitées. En effet, l'assainissement doit être abordé avec le même niveau d'importance que l'approvisionnement en eau, pour assurer que le progrès obtenu soit équilibré dans l'ensemble du cycle complet de l'eau urbain, péri-urbain et rural. En d'autres termes, le progrès dans l'assainissement nécessitera un lien très fort entre l'investissement, le développement des capacités et l'engagement politique national en la matière. L'objectif du Gouvernement en matière d'hygiène et d'assainissement est d'accroître le pourcentage des populations disposant de latrines en milieu rural, en faisant passer le taux de 7% en 2009 à 25% en 2015 et en milieu urbain de 79% en 2009 à 100% en 2015.

L'urbanisation galopante est devenue une préoccupation aussi bien pour la capitale Niamey, qui abrite à elle seule plus de 40% de la population urbaine du Niger, que pour les villes secondaires

³³ INS/MHE, 2011

situées à l'intérieur du pays. L'étalement spatial accéléré des villes n'est pas accompagné d'une mise en place d'infrastructures adéquates, notamment d'ouvrages d'assainissement en vue de l'amélioration du cadre de vie. Les principales villes totalisent moins de 130 000 ml de caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales et ils sont vétustes et mal entretenus.

Il en résulte un environnement urbain précaire exposant les populations à des problèmes d'inondation et d'hygiène publique. Malgré le fait que la ville de Niamey dispose d'un schéma directeur d'assainissement depuis 1980, cette agglomération reste confrontée chaque saison des pluies à des problèmes d'inondations causant d'énormes pertes matérielles et parfois même des vies humaines. D'autres problèmes sont les stagnations des eaux sources de paludisme et d'autres maladies liées à l'eau non évacuée. Cela résulte du faible taux de réalisation des ouvrages qui représentent moins de 20% des prévisions.

Afin de trouver une amorce de solution à cet épineux problème, le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement a introduit, en juin 2011, une requête auprès des partenaires au développement pour le financement des collecteurs, caniveaux, toilettes publiques, station de traitement des eaux usées et latrines à fosses sèches, et d'élaboration de schémas directeurs pour un montant de 17,4 milliards de FCFA.

3.1.7 Accès à l'énergie

L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, conduit l'initiative *Energie durable pour tous*, qui vise à assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, améliorer les rendements énergétiques et accroître l'utilisation des sources d'énergies renouvelables.

Selon une étude menée en 2004 par le CNEDD³⁴, la couverture électrique du Niger est extrêmement faible et l'accès au réseau varie selon les zones d'habitation. La majorité (63%) de la population nigérienne habite dans des zones rurales et c'est précisément là qu'il y a une très faible couverture électrique. La consommation nationale en énergie primaire est de 0,242 tep par habitant, une des plus faibles au monde. La biomasse représente 93% de cette consommation et les autres énergies (pétrole, gaz, électricité, etc.) ne représentent donc que 7%. Le pays importe 60% de sa consommation en électricité en provenance du Nigeria. Le Niger doit donc s'assurer une indépendance vis-à-vis de cette source d'approvisionnement.

Etant donné que les programmes de reboisement ne suivent pas le rythme, l'exploitation du bois-énergie est un défi environnemental majeur auquel le Niger doit faire face. La consommation de bois énergie en milieu urbain est de 0,6 kg/personne/jour et celle en milieu rural de 0,8 kg/personne/jour en 2004. Le bilan consommation / accroissement soutenu en bois énergie est négatif. Le déficit sera près de 4.000.000 tonnes en 2015 si aucune mesure n'est prise.

Scénario1 : si la tendance se maintient

Le scénario 1 prévoit seulement une réduction de la consommation du bois-énergie de 15% (en milieu rural et urbain) en 2015.

³⁴SE/CNEDD, Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification, mai 2004.

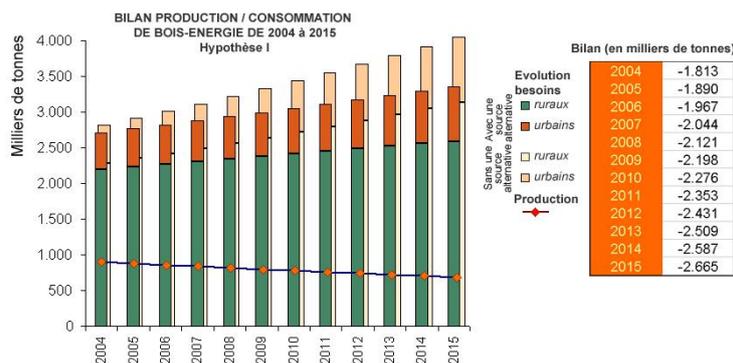


Figure 22 : Bilan production/consommation de bois-énergie de 2004 à 2015 sans intervention

Scénario2 : les effets des interventions³⁵

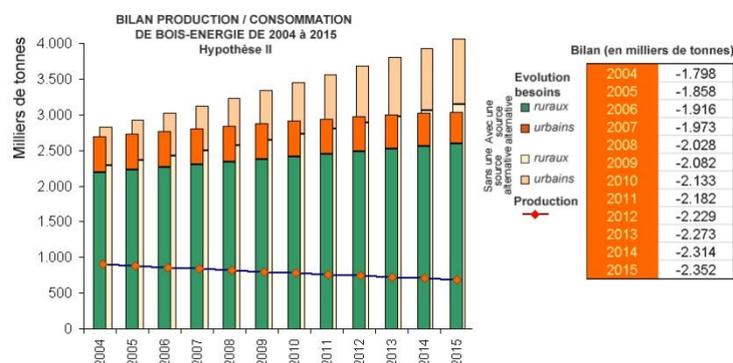


Figure 23: Bilan production/consommation de bois-énergie de 2004 à 2015 avec intervention, CNEDD 2004

Le scénario 2 prévoit :

- ✓ la substitution du bois énergie de 50% en milieu urbain et 15 % en milieu rural en 2015;
- ✓ la cadence des reboisements se maintient à 5000 ha / an ;
- ✓ la consommation des ruraux se fait à 50 % à partir des prélèvements de bois dans les zones de gestion.

Quelle que soit l'hypothèse considérée, le bilan forestier national continue à être très critique. Le capital forestier sur pied est fortement entamé. L'atténuation de cette paupérisation des formations végétales ne peut se faire qu'à travers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de mesures et d'actions diverses de conservation, de développement durable et de gestion des ressources forestières tout en assurant la satisfaction des besoins actuels et futurs. Parmi les stratégies à mettre en œuvre, il faut poursuivre la formalisation des filières bois-énergie, la responsabilisation des communautés rurales à travers l'extension de la création des marchés ruraux, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique de la gestion des forêts naturelles et la promotion de sources d'énergie alternatives au bois-énergie à travers la valorisation du potentiel local (solaire, charbon minéral, hydroélectricité, etc.).

L'exploitation des sources d'énergies renouvelables est en phase expérimentale. Leur développement permettra d'améliorer les taux d'accès à l'énergie, de diminuer les importations en électricité, d'augmenter l'indépendance énergétique et d'améliorer le développement économique

³⁵CNEDD, 2004

et social. Le pays a de nombreuses ressources peu exploitées dans le domaine des énergies renouvelables.

3.1.8 Modes de consommation et de production durables

Une des causes principales de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, ce qui contribue fortement à l'aggravation de la pauvreté et les déséquilibres.

Le Processus de Marrakech est un des outils majeurs pour faire face aux conséquences de la mondialisation et de la crise financière, d'une gouvernance faible, de l'absence de modes de consommation et de production durables, avec la mise en place d'un Plan cadre Décennal de programmes de consommation et de production durables (10YFP). Le Processus de Marrakech a mis en évidence une demande croissante d'outils et de renforcement des capacités à tous les niveaux.

La consommation n'est pas répartie équitablement entre les habitants de la planète. 20% d'êtres humains vivant dans les pays riches se partagent 86 % de la consommation totale, contre une part infime (1,3 %) pour les 20 % d'êtres humains vivant dans les pays les plus pauvres³⁶

C'est pourquoi une des réponses aux crises financière, économique, sociale et environnementale est à trouver dans de nouvelles voies de développement qui s'appuieront sur : (i) la modération dans les modes de vie des populations les plus aisées ; (ii) l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement en assurant l'accès aux services essentiels et aux droits fondamentaux ; (iii) la redistribution des richesses par la fiscalité ; (iv) la promotion des formes de consommation et de production durables ; (v) la gestion économe des ressources non renouvelables ; (vi) une priorité donnée aux circuits courts de production et de distribution ; (vii) de nouvelles responsabilités sociétales et environnementales pour les entreprises.

Les modes non durables sont également nombreux dans les différents secteurs de consommation et de production au Niger. Ainsi, dans le secteur rural, l'occupation anarchique des berges et lits des cours d'eau, le gaspillage de l'eau dans l'irrigation, l'utilisation incontrôlée et abusive des engrais et pesticides, l'occupation des forêts comme champs agricoles, le défrichage, l'abattage sauvage de la faune (braconnage), l'occupation sauvage des pâturages, le surpâturage, le piétinement des sols, la coupe abusive du bois selon des techniques non adaptées, etc. sont autant de pratiques non durables dont les impacts négatifs sur les ressources naturelles sont indéniables.

3.2 Perspectives

Ayant fait le bilan des insuffisances du Niger dans la voie vers le développement durable, cette partie traitera des nouvelles stratégies définies par l'Etat nigérien pour compléter le cadre et les mesures existantes.

3.2.1 Relance de la vision prospective à long terme

³⁶ Rapport mondial sur le développement humain, 2010

La création d'un Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MP/AT/DC) en 2011 procède d'un choix politique du Président de la République. Il souhaite ainsi mettre en œuvre de manière efficiente sa vision pour le Niger à travers notamment la relance du processus de planification comme outil de gestion du développement. Cette option traduit incontestablement la volonté de concilier les impératifs d'une gestion économique et financière axée sur la recherche des solutions aux préoccupations de court terme avec ceux d'une définition des stratégies cohérentes de développement à long terme, qui seraient plus aptes à valoriser les ressources naturelles et humaines pour assurer l'épanouissement des générations futures.

Cette fonction essentielle du MP/AT/DC doit par conséquent s'exercer de façon coordonnée et cohérente pour une plus grande efficacité des interventions. Trois documents principaux à caractère stratégique vont constituer le socle de la relance de la planification au Niger. Ce sont : (i) le Document de vision stratégique portant sur une « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI NIGER 2035) » ; (ii) le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ; (iii) le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG).

En outre, les évaluations de la mise en œuvre de la SDRP et de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ont mis en évidence le fait que le manque de vision à long terme a contribué à limiter l'impact des différents programmes de développement au cours de ces dernières décennies.

En relation avec l'ensemble des composantes de la Nation, le MP/AT/DC s'attèlera à évaluer les progrès de la mise en œuvre des stratégies jusque là exécutées, et à conduire la réflexion devant déboucher sur le document de Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) à partir duquel les scénarii de développement à long terme à l'horizon 2035 seront définis. Ces options constitueront le cadre de référence pour l'élaboration des futurs plans à moyen terme.

La Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre décline par ailleurs cette ambition en trois axes, à savoir : (i) la promotion de la bonne gouvernance ; (ii) la promotion du développement social et ; (iii) la promotion d'une économie de croissance et de développement durable.

Le PNUD, ainsi que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) se sont engagés à soutenir le processus de formulation d'un document stratégique à long terme. D'autres partenaires ont également manifesté un vif intérêt à ce sujet.

Les objectifs stratégiques de la SDDCI devront être déclinés en des plans de moyen terme appelés Plans de Développement Economique et Social. A brève échéance, il sera élaboré un PDES pour la période 2012-2015. Le PDES prendra en compte les accords et Conventions auxquels le Niger a souscrit dans le cadre de l'intégration économique régionale.

En attendant l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 et pour mieux coordonner les actions de développement et veiller à une utilisation rationnelle des ressources financières, un programme Intérimaire de cadrage de l'action gouvernementale (PICAG) d'une durée d'un an (2011-2012) sera élaboré au cours du premier semestre 2012. Sa formulation sera pilotée à travers le Dispositif Institutionnel de Coordination proposé. Le PICAG aura pour principaux objectifs : (i) la consolidation des acquis (cadre macroéconomique, assainissement de la gestion des finances publiques, exécution des programmes et projets en cours, réformes institutionnelles); (ii) la mise en œuvre des plans d'action élaborés par les départements ministériels en vue de matérialiser le programme politique du Président de la République (la sécurité

alimentaire : 3N, la défense et la sécurité, la justice, la campagne agricole 2011-2012, l'éducation, la santé, l'emploi des jeunes, les infrastructures) ; (iii) la préparation du PDES 2012-2015 (la réalisation des études et la collecte de données pour l'élaboration du PDES, la définition du cadre institutionnel pour la mise en œuvre du plan) ; (iv) la programmation des investissements du PICAG et la mobilisation des ressources ; (v) la mise en œuvre d'une politique de décentralisation ; (vi) l'adoption par le Gouvernement du Projet de Plan.

3.2.2 L'Initiative 3N

Afin d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et de parvenir rapidement à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et mettre fin ainsi aux crises alimentaires répétitives, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'Initiative 3N « *les Nigériens Nourrissent les Nigériens* », une stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durables.

En dépit des efforts entrepris avec l'appui de la communauté internationale dans le secteur agricole depuis l'indépendance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger demeure toujours une préoccupation nationale. La situation de dépendance continue vis-à-vis de l'aide extérieure du Niger est inacceptable et il est possible de changer radicalement la situation. C'est là l'ambition de l'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », dont l'objectif global est de : « *contribuer à asseoir un développement agricole durable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle* ».

L'objectif spécifique est de « *renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles* ». L'impact attendu est que « toutes les couches sociales de la population nigérienne ont accès à une alimentation saine et équilibrée ». Quant aux effets globaux attendus, ils se résument comme il suit : (i) les productions agro-Sylvio-pastorales et halieutiques sont accrues ; (ii) les produits agro-Sylvio-pastoraux et halieutiques sont mieux valorisés ; (iii) la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises et catastrophes, est augmentée ; (iv) l'état nutritionnel des Nigériens est amélioré et ; (v) la mise en œuvre et le suivi évaluation sont assurés.

L'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » se décline en cinq programmes majeurs, dont : (i) accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (ii) valorisation et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux ; (iii) amélioration de la résilience des Nigériens face aux crises alimentaires et aux catastrophes ; (iv) amélioration de l'état nutritionnel des nigériens ; (v) création d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et au développement agricole durable.

Sa mise en œuvre comporte des actions pour répondre aux besoins et demandes des populations, en milieu rural en particulier, et pour augmenter la production locale et sécuriser les moyens de subsistance. Elle nécessitera des investissements massifs, des réformes conséquentes et un renforcement du cadre organisationnel des producteurs et des acteurs des activités connexes en vue d'une appropriation et une pérennisation des acquis qui résulteront de ce vaste chantier de reconstruction de l'économie agricole et rurale du Niger. La nécessité de relever le défi de l'insécurité alimentaire chronique et des crises récurrentes l'exige, la volonté de léguer aux générations les bases d'un développement économique et social durable l'impose.

L'initiative 3N doit constituer un catalyseur d'une transition technologique nécessaire en créant les conditions appropriées d'accroissement significative et durable de la productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Il s'agit pour cela d'investir des ressources conséquentes pour : (i) développer les cultures irriguées (cf. fig.23); (ii) améliorer les niveaux de rendement des cultures pluviales ; (iii) améliorer les productions animales et halieutiques ; (iv) diversifier les productions et ; (v) gérer durablement les terres et les ressources naturelles.

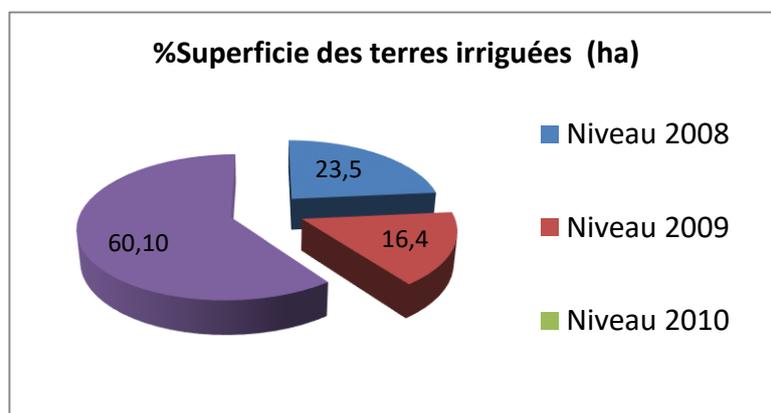


Figure 24:Superficie des terres irriguées au Niger (CNEDD, 2012)

En 2008 et 2009, on a enregistré respectivement 23,5% et 16,4%, de terres irriguées, ce qui représente un total d'environ 40% de la superficie cible à irriguer en 2012³⁷. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à fournir pour l'adhésion des communautés à la pratique de l'agriculture irriguée pour une meilleure résilience face aux changements climatiques.

La stratégie prend en compte les enseignements tirés des stratégies et politiques mises en œuvre précédemment dans notre pays, de même qu'elle s'inspire des leçons apprises et des bonnes pratiques aux niveaux régional et mondial.

En somme, beaucoup de défis restent à relever, c'est pourquoi l'adoption et la mise en œuvre de la SDDCI et l'Initiative 3N, la prise en compte de la dimension des changements climatiques dans les cadres nationaux de planification, le changement dans les modes de consommation et de productions, et les autres défis émergents constituent des opportunités pour le Niger.

³⁷ i3N, 2012

Conclusion

Le Niger a mis en place des cadres complets de gouvernance du développement durable tant du point de vue institutionnel que stratégique. La mise en œuvre de la politique nationale s'est attelée à développer les conditions favorables à l'amélioration à long terme de la sécurité alimentaire, à gérer de manière plus durable les eaux et les terres, à trouver des solutions à la crise de l'énergie domestique, à améliorer les conditions sanitaires et assurer le développement socioéconomique des populations tout en renforçant leur résilience face aux effets néfastes du changement climatique.

Cependant, une série de contraintes multiformes ont constitué un frein à la création de ces conditions. Ces contraintes sont, entre autres, les capacités limitées en terme de mobilisation de ressources, de gestion et de coordination de l'aide, et de capital humain avec également une croissance démographique élevée qui exerce de fortes pressions sur l'environnement. Par ailleurs, le secteur privé est insuffisamment promu, de même que le climat des affaires et de l'industrialisation nécessaires à la création de la valeur ajoutée dans les secteurs clés de l'économie. A ces contraintes s'ajoutent aussi des contraintes externes comme les changements et la variabilité climatiques, causes de sécheresses récurrentes, mais aussi la désertification croissante.

Dans ce contexte, beaucoup de problèmes environnementaux n'ont donc pas été résolus et se sont même aggravés. La demande croissante de ressources naturelles (terres, eau, forêts, écosystèmes) due à une croissance démographique forte de 3,3% par an, a accru l'appauvrissement et la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et la déforestation. Ceci a entraîné des déficits céréaliers fréquents corollaires d'une insécurité alimentaire récurrente et une situation socioéconomique difficile dans la mesure où la majorité de la population surtout en milieu rural se trouve dans un état de pauvreté totale.

Face à ces défis, le gouvernement a pris conscience du fait qu'il lui faille asseoir des cadres de référence en mesure d'assurer une croissance et un développement économiques qui pourraient améliorer le bien-être humain, offrir des emplois décent, réduire les inégalités, lutter contre la pauvreté et préserver le capital naturel dont dépend toute la population.

Ainsi, les Autorités de la 7^{ème} République ont réaffirmé leur adhésion aux cadres stratégiques sectoriels existants comme le PNEDD et mis en place de nouveaux cadres de mise en œuvre des questions de développement durable dans le souci d'amorcer l'inversion des tendances à partir de 2011. Il s'agit notamment de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, Niger 2035), du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015) et du Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG 2011-2012). A cela s'ajoute la formulation en cours d'un autre cadre stratégique de l'Initiative 3N, les « Nigériens Nourrissent les Nigériens », qui va contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Niger en prenant en compte les questions émergentes de durabilité et des changements et variabilités climatiques.

La mise en œuvre efficace et effective de ces nouveaux cadres stratégiques ouvre de nouvelles perspectives. Elle ne peut se faire sans la prise en compte et la résolution de nouveaux subséquents notamment : la nécessité d'asseoir une bonne gouvernance, le développement et le renforcement des capacités de production et la gestion, la mobilisation d'importantes ressources financières et la mobilisation et le renforcement de capacités de toutes les parties prenantes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AICD, Infrastructure du Niger : Une perspective continentale, mai 2011
2. Auto Évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour gérer l'Environnement Mondial de 2007;
3. BAFD, OCDE, PNUD, CEA, Niger Perspectives économiques en 2011
4. INS, Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement Niger 2010.
5. Laurent Bridel, Alain Morel, Issa Ousseini, Au contact Sahara-Sahel, milieux et sociétés du Niger, volume II, collection ascendances, Institut de géographie alpine, Grenoble-Cedex France, 1995, 184p ;
6. Ministère de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, Direction de l'Environnement, FAO : Etude des aspects institutionnels et juridiques du secteur forestier au Niger, avril 2006 ;
7. MP/AT/DC, Note d'orientation stratégique pour un développement durable et une croissance inclusive, aout 2011 ; - Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable :Deuxième Rapport national du Niger dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur la Désertification, avril 2002 ;
8. PNEDD de 2000
9. PNUD, 6^{ème} Rapport National sur le Développement Humain du Niger (RNDH2009) au titre de l'année 2009.
10. PNUD, 5^{ème} Rapport National sur le Développement Humain, Niger 2004 : Les objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre acteurs pour vaincre la pauvreté humaine au Niger
11. PNUD, Décryptage de la situation économique et sociale récente du Niger, mars 2012
12. PNUD, Rapport sur la coopération au développement au Niger, 2010 : La problématique de la Sécurité Alimentaire, octobre 2011
13. PNUD, Rapport sur la coopération du développement au Niger 2008-2010 : Problématique de la sécurité alimentaire, 3^e rapport provisoire, 113p ;
14. PNUD, Rapports Mondiaux sur le Développement Humain (RMDH 2011) ;
15. République du Niger, Initiative "3N " pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable "les Nigériens nourrissent les Nigériens", document provisoire, mars 2012, 57p ;
16. République du Niger, MF, INS, Le Niger en chiffre, Novembre 2011, Niamey 119p ;
17. SAP, Rapport d'évaluation de la campagne agro-pastoral 2011-2012, Niamey, 37p
18. SCN sur les changements climatiques de 2009 ;
19. SDR de 2003 ;
20. SDRP de 2007;

21. SE/CNEDD : Rapport sur l'Evaluation nationale de l'agenda 21 dans le cadre du sommet mondial sur l'environnement et le Développement durable, Octobre 2001 ;
22. SE/CNEDD et PDDIGEA : État des lieux des textes législatifs et réglementaires et les institutions de l'environnement au Niger, Janvier 2006 ;
23. SE/CNEDD, Bilan d'activités 2000-2010, février 2011 ;
24. SE/CNEDD, la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques de 2004 ;
25. SE/CNEDD, le Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques de 2006;
26. SE/CNEDD, MHE/LDD, Direction de l'Environnement :Evaluation des actions menées au Niger dans le domaine de l'environnement (reboisement, récupération/restauration de terre) pendant les vingt (20) dernières années ;
27. SE/CNEDD, Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable du Niger, juillet 1998.
28. SE/CNEDD, Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles, janvier 1999 ;
29. SE/CNEDD, Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification, mai 2004.
30. SE/CNEDD, Programme des Nations Unis pour le Développement/Fond de l'Environnement Mondial, Projet : Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour Gérer l'Environnement Global et National au Niger : Etude sur l'Evaluation des Capacités à Renforcer, Juin 2006 ;
31. SE/CNEDD, Rapport sur l'évaluation d'investissement et flux financier du secteur de foresterie (atténuation), octobre 2010 ;
32. SE/CNEDD, Rapport sur l'évaluation des investissements et des flux financiers pour l'adaptation du secteur Agriculture/Elevage aux changements climatiques, juin 2010 ;
33. SE/SDR, Rapport de suivi 2010, novembre 2011 ;
34. SP/SDRP, Revue à mi-parcours de la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008-2012, février 2012 ;
35. Stratégie Nationale de développement urbain, MUHDFP ; Mai 2004 ;
36. Définition d'un cadre National d'intervention dans le secteur urbain et d'un mécanisme de transfert de ressources au niveau local, PDIL. Février 2011.